

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Prix de gros et prix de détail par M. F. Baudhuin. — Le marché des capitaux en Belgique en 1929. — Le marquage des œufs en Belgique. — La réglementation du commerce des semences, des plants de pommes de terre, des engrais et des substances destinées à l'alimentation des animaux. — La concentration dans l'industrie autrichienne de l'automobile. — Les paiements de l'Allemagne. — Statistiques.

PRIX DE GROS ET PRIX DE DÉTAIL,

par Fernand BAUDHUIN,

professeur à l'Université de Louvain.

I.

La baisse des prix des matières premières qui s'est accusée à partir de la fin de l'été dernier, et s'est accentuée depuis janvier 1930, pose une série de problèmes d'un réel intérêt. Nous examinerons aujourd'hui l'un d'eux, et nous nous demanderons quelles sont les relations entre l'index des prix de gros et l'index des prix de détail.

A l'étranger, jusqu'ici la baisse des prix de gros n'a guère eu d'influence sur les prix de détail, nous le montrerons plus loin. Mais en Belgique, dans ces derniers temps, l'index des prix de détail semble, à tort nous le montrerons, tenir compte du recul des prix mondiaux; depuis novembre en effet il a cessé de hausser et en février il a baissé de cinq points.

Elucidons tout d'abord un point spécial à la Belgique et aussi à la France. Pourquoi pendant trois ans l'index des prix de détail ne cessait-il de hausser chez nous, alors que celui des prix de gros était stationnaire? C'est que tout d'abord ils ne portent pas sur les mêmes produits. L'index des prix de gros suit en Belgique l'allure de 132 articles, qui sont des produits bruts ou des produits finis non destinés à être utilisés directement par le consommateur; il s'agit en somme de *matières premières*, ou d'articles comme les briques, les métaux en barre, les rails, etc. Dans le groupe des textiles, par exemple, les tissus n'interviennent pas; on y trouve la laine, le coton, les filés, mais aucun article à un stade de fabrication ultérieur.

Par contre l'index des prix de détail suit l'allure des aliments prêts à être livrés aux consommateurs, de la viande, des vêtements, de l'électricité, etc. On voit qu'il ne s'agit nullement d'index comparables.

Les index des prix de gros, ou en somme, les index des matières premières sont largement influencés par les prix mondiaux. Un grand nombre de produits n'ont même qu'un prix unique pour le monde entier; ils suivirent donc notamment les variations du change, en Belgique comme en France, et ils se trouvèrent à leur niveau définitif peu de temps après la stabilisation. Mais les prix de détail, dans lesquels interviennent les salaires du personnel de distribution, les frais généraux, les ports, les loyers, ne s'adaptent que très lentement à un nouvel étalon monétaire. A l'heure présente, certains services — le port des lettres, par exemple — ne sont pas encore à leur prix définitif en Belgique.

Il y a cependant encore un point assez obscur. Notre index de détail suit les prix d'un grand nombre d'aliments. Parmi les 56 produits entrant dans cet index, nous en trouvons 34 qui servent à l'alimentation. Or, l'index belge des prix de gros des produits destinés à l'alimentation a baissé depuis deux ans de 25 p. c., il est revenu de 889 à 658. Comment pareil mouvement ne s'est-il pas traduit dans l'index des prix de détail, ou du moins, n'a-t-il pas arrêté sa hausse?

Pour nous faire une opinion à ce sujet, nous avons

disséqué l'index de Bruxelles, qui nous donne une idée suffisamment exacte de ce qui se passe dans toute la Belgique. Nous avons établi l'origine de la hausse de l'index depuis deux ans, soit de février 1928 à février 1930. Cette hausse n'a pas été inférieure à 86 points. Voici le tableau auquel nous sommes arrivés.

Origine de la hausse de l'index des prix de détail.
(Bruxelles)

11	Aliments végétaux étrangers.....	néant
8	Aliments végétaux indigènes.....	10
10	Aliments d'origine animale (de boucherie)....	35
5	Aliments venant de la ferme.....	4
3	Produits étrangers (non alimentaires).....	5
12	Objets de vêtement.....	23
7	Produits servant à l'habitation.....	9
<hr/>		
56		86

Comme on le voit, la hausse est due principalement aux produits de boucherie, aux viandes et graisses, qui n'entrent pas dans l'index des prix de gros (ou plus exactement seul le saindoux y entre). Comme ces produits, qui ont fortement renchéri pour des raisons dans lesquelles nous n'entrerons pas, figurent pour plus d'un sixième dans notre index de détail, leur hausse s'est traduite par une avance générale très appréciable.

M. Aftalion a fait la même démonstration pour la France, où l'on s'étonnait de l'allure apparemment contradictoire des index alimentaires. Il a montré que parmi les treize produits de première nécessité que comportait l'index, une place prépondérante était donnée aux produits d'origine animale; les prix de gros de ces produits avaient augmenté eux aussi, de sorte qu'il n'y avait nulle contradiction.

On pourrait s'étonner que les produits alimentaires indigènes d'origine végétale aient provoqué une hausse depuis deux ans. Mais notre répartition des produits d'après leur origine comporte un certain arbitraire. Nous avons considéré comme indigènes les haricots, qui en 1928, par suite de la sécheresse, n'avaient donné qu'une récolte insuffisante. Or, à l'heure présente, s'ils ne sont plus aux prix très élevés atteints précédemment, ils demeurent encore chers. Si nous les avons classés parmi les produits étrangers, ce que leur nom (haricots de Walcheren) autorisait, nous aurions eu une autre répartition dans les origines de la hausse de l'index.

Nous pouvons donc conclure ici que le prix de détail des denrées alimentaires figurant à l'index de gros n'ont que très légèrement haussé depuis deux ans. Ils n'ont pas baissé jusqu'ici pour plusieurs raisons croyons-nous. Tout d'abord, les frais de distribution n'ont cessé d'augmenter en Belgique, nous l'avons dit; ports et salaires ont notablement renchéri et ont compensé, en tout ou en partie, la baisse enregistrée sur les marchés mondiaux. En second lieu il existait encore il y a deux ans des stocks achetés à bas prix, que l'on vendait au-dessous du cours normal. Disons

aussi que la baisse profonde est trop récente pour s'être fait sentir déjà complètement dans les magasins de détail. A la fin de décembre, l'index de gros des denrées alimentaires était encore à 723; la baisse accentuée se place en janvier et en février.

Toutefois, un des motifs principaux de l'impassibilité du prix des denrées alimentaires de notre index de détail doit être trouvé dans le fait que les produits surtout atteints par la baisse sont les céréales, qui n'interviennent qu'assez peu dans cet index. Voici, en effet, comment les prix de gros ont varié en Angleterre, d'après l'*Economist*:

Prix de gros anglais.

Hausse (+) ou baisse (—) de février 1929 à février 1930

Blé étranger.....	— 14 %
Blé indigène.....	— 10 %
Farine.....	— 7 %
Orge.....	— 23 %
Avoine.....	— 35 %
Maïs.....	— 39 %
Riz.....	— 12 %
Pommes de terre.....	— 54 %
Bœuf indigène.....	+ 5 %
Bœuf argentin.....	+ 14 %
Mouton anglais.....	+ 2 %
Mouton néo-zélandais.....	+ 10 %
Lard danois.....	— 8 %

Total..... — 16 %

Thé.....	— 21 %
Café.....	— 4 %
Cacao.....	+ 6 %
Sucre de canne.....	— 7 %
Sucre raffiné.....	— 6 %
Fromage canadien.....	— 6 %
Beurre.....	— 9 %
Huile de coco.....	— 9 %
Tabac.....	+ 2 %

Total..... — 6 %

Cet index accuse donc une hausse des viandes, comme en Belgique. A une baisse de 14 et de 10 p. c. sur le blé ne correspond qu'une baisse de 7 p. c. de la farine, et une diminution moindre encore du pain. La main-d'œuvre et les frais divers qui s'incorporent à ces produits avant qu'ils n'atteignent le consommateur demeurent inchangés; en Belgique, ils sont plutôt supérieurs.

II.

Si nous transportons maintenant la discussion sur un plan plus général, il apparaît qu'il conviendrait tout d'abord de renoncer à l'appellation de « prix de gros », qui induit facilement en erreur. Il vaudrait mieux parler des prix de *matières premières*; ce sont eux qui faiblissent depuis six mois. Quant aux prix de gros des produits fabriqués ils sont peut-être moins élevés dans certains cas, parce que certains producteurs, pressés de placer leur stock, font des sacrifices. Mais ce fait n'est pas général, et ne se traduirait pas par une baisse appréciable de l'index qui les comprendrait. N'a-t-on pas vu en Amérique les fabricants d'automobiles, relever leurs prix de vente pour parer

au renchérissement des frais de production dû à la réduction de cette production ?

La question se pose donc comme ceci. Quelles peuvent être les conséquences de la diminution de prix des matières premières, en admettant que cette baisse ne soit pas temporaire ?

A priori, on doit admettre que le mouvement ne peut se propager qu'après un certain délai : dans la hausse comme dans la baisse il faut tenir compte des stocks existants. Mais en fait il y a lieu d'être plus prudent encore. On constate, par exemple, qu'au cours des crises économiques précédant la guerre les prix de détail et le coût de la vie n'étaient que peu influencés par la baisse, pourtant profonde parfois, que subissaient les prix des matières premières.

La crise de 1920 s'est déroulée un peu différemment ; mais il s'agissait alors d'une réadaptation exceptionnelle, consécutive à une période d'inflation bien caractérisée. On constate au surplus des écarts très considérables entre les prix de détail et les prix des matières premières, comme le montrent les tableaux suivants :

1. — Etats-Unis.

(Moyennes annuelles 1913 = 100.)

	Prix de gros	Prix de détail des aliments
1918	194	168
1919	206	186
1920	226	203
1921	147	153
1922	149	142

2. — Angleterre.

Produits alimentaires.

	Gros	Détail
Janvier 1919	234	217
Juillet 1919	229	240
Janvier 1920	265	301
Juillet 1920	321	285
Janvier 1921	251	218
Juillet 1921	203	175
Janvier 1922	162	151

Ces tableaux, faut-il le dire, ne doivent pas être utilisés sans prudence ; nous en retiendrons simplement que la tendance des deux catégories de prix est orientée dans le même sens, mais que leur variation n'a rien de parallèle.

Reprenons encore le cas de l'avant-guerre. De 1897 à 1913 les prix mondiaux suivis par les index avaient haussé de 30 à 50 p. c. d'après les pays ou les méthodes de calcul. De combien avaient augmenté les prix de

détail et le coût de la vie ? Le manque de données sûres empêche de répondre exactement à cette question, mais il semble qu'en adoptant la proportion de 15 ou 20 p. c. on ne peut être loin de la vérité.

Que le prix des matières premières ait après le temps voulu son influence sur le coût de la vie, le fait n'est pas douteux. Mais il se produit à la longue des dénivellations qui peuvent compenser cette influence.

Du milieu du XIX^e siècle, à la veille de la guerre, la marge entre les prix de gros des produits en général et celle des prix de détail, a sensiblement diminué, sous l'effet de la rationalisation de la vente, et de la réduction des frais de transport. Magasins à succursales multiples et coopératives ont contribué à réaliser cette amélioration.

Nous croyons que ce mouvement s'est accentué en Belgique depuis la guerre, alors qu'à l'étranger il est en régression. Dans notre pays, les progrès réalisés par les coopératives et les magasins patronaux ont pesé sur les bénéficiaires des intermédiaires. L'accroissement des impôts et des frais généraux de toute nature a agi en sens opposé, mais jusqu'ici n'a pas augmenté la marge.

A l'étranger et notamment en Angleterre et aux Etats-Unis, l'augmentation des salaires paraît avoir été le facteur dominant ; les frais de distribution s'y sont accrus, si bien que l'écart entre les prix de gros et de détail s'est agrandi jusqu'en ces derniers temps. Le tableau suivant, extrait des statistiques du Ministère du Travail des Etats-Unis (1), le montre assez nettement ; cette comparaison n'est pas rigoureuse, mais elle a été élaborée avec soin et ses indications générales peuvent être retenues.

Index général des prix aux Etats-Unis.

	Gros	Détail	Écart
1922	149	167	+ 18
1923	154	171	+ 17
1924	150	171	+ 21
1925	159	176	+ 17
1926	151	175	+ 23
1927	147	173	+ 26

Le peu de souplesse des prix de détail des produits fabriqués vient en grande partie de l'incompressibilité des salaires. Dans les industries de transformation, les principales à cet égard, le coefficient de la main-d'œuvre est très élevé. Un costume d'homme d'une valeur de 1000 francs exige au maximum deux kilos de laine lavée et cardée ; une diminution de 30 francs au kilo, ce qui est considérable, ne donne donc que 60 francs de baisse sur le prix de revient du costume, soit 6 pour cent. Cette réduction est facilement annihilée par un relèvement de salaire.

L'exemple de la laine nous montrera aussi combien il faut être prudent dans les prévisions. On sait que les prix des laines brutes, non lavées, sont en régression

(1) « Statistical abstract » 1928, p. 324.

très notables. Certaines provenances accusent plus de 50 p. c. de baisse, d'autres se contentent de 40 pour cent. Or, voici les chiffres que donne la rubrique des laines à notre index des prix de gros.

Index des laines en Belgique.

Janvier 1927	1008
Janvier 1928	1217
Janvier 1929	1169
Janvier 1930	889

Par rapport à janvier 1927 la baisse n'est donc que de 12 p. c.; elle est de 25 p. c. par rapport à janvier 1929. La raison en est que notre index suit les prix de la laine qui a déjà subi une préparation, parfois avancée; cette laine a déjà reçu par conséquent une certaine main-d'œuvre, qui freine déjà la baisse. Voici, en effet, les qualités qui servent de base à l'index: 1° laine lavée mérinos; 2° laine lavée croisé; 3° fils de laine peignée mérinos; 4° fils de laine croisé; 5° fils de laine cardée.

Aux stades suivants de la fabrication des tissus la résistance à la baisse s'accroît; cette baisse est quasi imperceptible quand le produit fini atteint le consommateur.

III.

Il y a lieu de se demander à présent si, telle qu'elle a eu lieu sur les marchés mondiaux, la baisse de prix des matières premières est susceptible d'entraîner celle de notre index des prix de détail, et celle du coût de la vie.

Observons tout d'abord que certains produits accusent déjà une baisse légère ayant cette origine. Le café, par exemple, a baissé de 10 à 15 p. c.; le riz, les huiles comestibles sont également un peu moins chères qu'il y a un an à pareille époque. Mais la réduction totale qu'il faut imputer à cette cause n'excède pas 4 points de l'index.

Le recul de l'index enregistré de décembre à février n'a rien à voir avec la baisse des prix mondiaux. Il est dû au fait que par suite de l'hiver exceptionnellement clément les produits de la ferme sont revenus non loin de leur prix de printemps. C'est surtout le cas pour les œufs, qui sont revenus en deux mois du coefficient 14 au coefficient 10, ce qui détermine dans l'index général une baisse de 7 points; or, cet index général est précisément revenu de 897 à 890. La baisse des autres produits de la ferme (de deux à trois points) de même que celle du café (un peu moins de deux points) ont été compensées par la hausse des autres produits.

Comme on le voit, abstraction faite du mouvement saisonnier, l'index belge des prix de détail demeure orienté à la hausse. Il n'est pas encore entraîné par la tendance des prix mondiaux. Avant d'avoir une influence positive sur notre index, ces prix doivent d'abord détruire la tendance à la hausse qui subsiste. L'adaptation aux niveaux mondiaux n'est pas encore entièrement opérée chez nous.

Il est intéressant d'observer qu'à l'étranger les prix de détail n'ont reflété jusqu'ici que très faiblement le recul des prix de gros. Le fait est visible surtout en Angleterre, où les matières premières ont subi un vif recul et les autres ne sont en baisse que de 1 point. Encore cette baisse est-elle due probablement à la clémence de l'hiver.

Index des prix anglais.

	Prix de gros (Economist)	Prix de détail (Board of Trade)
Moyenne de 1928	140	163
Janvier 1929	136	165
Février 1929	137	166
Mars 1929	138	162
Avril 1929	135	161
Mai 1929	132	160
Juin 1929	132	161
Juillet 1929	135	163
Août 1929	135	164
Septembre 1929	132	165
Octobre 1929	130	167
Novembre 1929	127	167
Décembre 1929	127	166
Janvier 1930	124	164

Ce tableau montre clairement l'indépendance temporaire peut-être, mais remarquable des prix de détail. Alors que les prix de gros, qui furent en moyenne à 140 en 1928, sont revenus à 124, soit 11 p. c. plus bas, les prix de détail sont demeurés au même niveau. Il est vrai que l'index de gros du *Board of Trade* ne donne qu'une baisse moyenne de 6 p. c. par rapport à l'année 1928; la même conclusion s'en dégage pourtant, mais à un degré moindre.

Signalons qu'aux Etats-Unis les denrées alimentaires étaient en décembre 1928 à 156, et en décembre 1929 à 158. En Allemagne, on enregistre une baisse de 1 p. c. depuis janvier 1929; mais ici encore n'est-ce sans doute qu'une conséquence de l'hiver très doux.

Pour en revenir à la Belgique, il importe encore de se dire que s'il faut en juger d'après ce qui se passe dans la plupart des pays, la règle est que l'index des prix de détail doit être notablement supérieur à celui des prix de gros. L'écart que l'on constate actuellement (de 808 à 890) est d'autant moins anormal que l'index des prix de gros, s'il était calculé par les moyennes arithmétiques comme l'autre, serait sans doute vers 845.

Quoi qu'il en soit, en tout état de cause le recul des prix mondiaux agira comme un modérateur sur nos prix de détail. Mais il importe de savoir que la baisse de l'index sera plus lente en Belgique qu'à l'étranger, parce que nos prix sont encore animés d'un mouvement vers des niveaux plus élevés. Peut-être même le recul des prix de gros n'aura-t-il d'autre effet que de ralentir ou d'arrêter le mouvement que nous devons subir depuis des années. Cependant, comme on le sait, l'index sera influencé pendant les mois prochains par la baisse saisonnière, qui prévaudra pendant quelque temps au moins.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX EN BELGIQUE.

I. — Le relevé de la fortune mobilière belge au 1^{er} janvier 1930.

Nous avons fait pour la troisième fois, sous sa forme actuelle, le calcul de la valeur totale des titres cotés en Bourse de Bruxelles, communément appelé « Relevé de la fortune mobilière belge » (1). Aussi possédons-nous, pour l'étude des mouvements de 1929, une base de comparaison qui nous faisait complètement défaut l'année dernière.

Le relevé de la valeur nominale des titres cotés en Bourse révèle un développement du marché un peu plus restreint que l'année précédente. C'est ce qui découle du montant des inscriptions nouvelles, tant sous forme d'augmentations de capital que de cotations de titres de sociétés non encore cotées précédemment :

Mouvement des inscriptions à la cote de la Bourse de Bruxelles. (Valeur nominale en millions de francs.)

	1928	1929	Différence 1929-1928
Titres à revenu fixe	154	813	+ 659
Actions (inscript. nouv.) ..	2.549	2.074	— 475
Actions (augm. de capital) ..	2.881	2.458	— 423
Actions (total)	5.430	4.532	— 898
Total général	5.584	5.445	— 139

L'augmentation des inscriptions d'obligations est attribuable presque entièrement aux rentes belges directes et indirectes (731 millions). Elle n'empêche d'ailleurs pas que les amortissements se fassent sentir sur l'ensemble de la cote. Les progrès de l'amortissement peuvent se résumer comme suit :

Amortissement des titres à revenu fixe inscrits à la Bourse de Bruxelles.

(Valeur nominale en millions de francs.)

	1928	1929	Différence 1929 - 1928
Rentes belges directes et indirectes	248	688	+ 440
Emprunts de provinces et communes	304	248	+ 239
Obligations de sociétés ...	304	234	— 70
Total	561	1.170	+ 609

La comparaison des inscriptions en Bourse avec le tableau des émissions de titres par les sociétés belges est assez déconcertante. On s'attendrait, en effet, à

(1) Cfr. « Bulletins » du 23 juin 1928, p. 521, et du 25 mars 1929, p. 237, et « Bulletin spécial » d'avril 1929, p. 26.

ce que les inscriptions en représentent une part importante, étant donné que ce sont surtout de grandes sociétés qui ont recours au marché, en faisant appel à un très large public; en effet, 10.673 millions sur 14.729 millions, soit 72 p. c. de l'ensemble, représentent des émissions ou des augmentations de plus de 20 millions de francs. En fait, tout comme l'année précédente, les inscriptions n'arrivent pas au tiers des émissions; le pourcentage n'est qu'un peu plus élevé pour les augmentations de capital; pour ces dernières, le chiffre est de 2.074 millions en 1929 contre 7.800 millions d'émissions; pour les augmentations de capital, il est de 2.458 millions contre 6.928 millions d'émissions.

Le tableau de la valeur boursière des titres inscrits à Bruxelles nous livre quelques éléments d'appréciation et de contrôle concernant l'étendue des pertes essuyées — nominalement, tout au moins — par la Belgique, au cours de l'année 1929. La diminution totale de valeur au cours de l'an dernier peut se calculer grossièrement comme suit :

Valeur globale au 1 ^{er} janvier 1929.....	118.389 millions de francs
— Radiations et amortissements	— 4.727 » »
+ Inscriptions de valeurs nouvelles et création d'actions de jouissance.....	+ 7.114 » »
+ Inscriptions de titres d'augmentation de capital (valeur nominale) (1).....	+ 2.458 » »
	123.234 » »
— Valeur globale au 1 ^{er} janvier 1930	— 87.200 » »
Soit un solde de.....	36.034 millions de francs

qui constitue approximativement la perte boursière subie sur les titres inscrits au début de 1929. Par rapport à la valeur globale de 118.389 millions, il représente 30,4 p. c.

Ce chiffre concorde singulièrement avec deux autres: d'abord celui de l'indice annuel, calculé sur tous les titres inscrits sans changement depuis le début de l'année; cet indice s'inscrit à 70,8 p. c., soit une dépréciation de 29,2 p. c. Ensuite, il y a concordance également avec l'indice plus restreint établi mensuellement. Celui-ci, après correction au 1^{er} janvier 1929, atteignait au 1^{er} janvier 1930 la cote 75; la chaîne des indices corrigés, « Bulletin » du 10 mars, page 188). nous sommes amenés à faire « a posteriori » seront donc très faibles cette année (voir le tableau des indices corrigés, « Bulletin » du 10 mars, page). Ces constatations concordantes montrent que les titres dont des augmentations de capital ont été inscrites cette année à la cote n'ont pas subi une lourdeur spé-

(1) Nous avons pris ici la valeur nominale, car la plus-value boursière que les titres nouveaux ont immédiatement reçue a été retirée, d'une manière factice, aux titres anciens. Si un apport d'argent frais avait déjà acquis, en dehors de ce facteur, une plus-value boursière, ce serait encore dû à la valeur de l'entreprise et peut rester attribué au capital ancien. Il y aurait toutefois lieu d'augmenter le chiffre à raison des primes d'émission.

ciale importante. En effet, une hausse ou une baisse spéciales — de caractère non technique — due au fait d'une augmentation de capital, se produit pendant les mois où l'on annonce et où l'on prépare l'émission, non à la date même de l'opération; elle se traduit donc dans les indices mensuels, mais non, dans l'ensemble, dans l'indice annuel. Or, les deux indices donnent pratiquement le même résultat; l'an dernier, au contraire, l'indice mensuel a été fortement ramené et la hausse avant de nouvelles émissions peut avoir été une des causes de l'écart. Nous croyons néanmoins qu'il est plus sûr de suivre l'évolution boursière d'après l'indice le plus large et le plus complet, en évitant les s'impondérables qui se cachent dans des chiffres qui ne peuvent être interprétés que moyennant les corrections les plus aléatoires.

La tenue des divers groupes mérite quelque considération. Il est d'abord à remarquer que ce sont les groupes représentant d'une manière plus spéciale nos industries nationales qui résistent le mieux à la baisse. Par rapport à janvier 1928, les indices les plus hauts sont, dans l'ordre, ceux des charbonnages (141), des papeteries (137), des verreries (125), des glaceries (119), de l'alimentation (117), des distributions d'eau (114), de la métallurgie (109), de la construction (103). Par rapport à janvier 1929, ces mêmes catégories ont baissé au plus de 14 p. c., sauf la métallurgie, dont l'indice est à 74, alors que la baisse générale est de plus de 29 p. c. Loin de ramener ensemble les divers groupes, l'évolution de 1929 a plutôt accentué les mouvements divergents qui existaient déjà en 1928.

Parmi les groupes les plus lourds, il faut signaler ceux qui ont donné lieu, au cours des années 1927-1929,

aux plus grandes erreurs spéculatives et à des extensions d'activité souvent exagérées : les banques, les trois catégories de tramways, chemins de fer, électricité et gaz, les coloniales; tous ces titres se trouvent en dessous de la moyenne générale, en même temps que les textiles, les cours de ces derniers étant dus à la crise qui sévit dans cette branche depuis un temps assez long. La diminution de valeur globale des titres inscrits est particulièrement sensible pour les banques (et entreprises financières), de 19.984 à 10.973 millions de francs, soit 9 milliards environ, et par les coloniales, de 20.798 à 13.851 millions, soit 7 milliards environ. Encore faut-il tenir compte du fait qu'il y a dans les totaux de 1930 des inscriptions de sociétés nouvelles (moins les radiations) pour une valeur boursière de 900 millions, et des augmentations de capital pour une valeur nominale de 500 millions. La perte sur ces deux compartiments se monte donc à près de 17,5 milliards de francs, soit à peu près la moitié de l'ensemble. Pour les trois catégories réunies de tramways, électricité et éclairage, la différence entre 1929 et 1930 est de 4,8 milliards; si l'on tient compte d'une somme de 1,6 milliard pour inscriptions nouvelles, comme ci-dessus, la perte est ici de plus de 6 milliards. Ces faits démontrent une fois de plus que l'emballlement, des extensions hâtives et souvent mal étudiées des entreprises, un essor sans rapport avec l'accroissement lent, mais régulier, des besoins humains, n'arrivent pas à surmonter les multiples barrières à l'extension des débouchés. L'expérience a démontré maintes fois que l'engorgement des marchés des capitaux et des marchandises en était la conséquence nécessaire.

(Voir tableau pp. 207-208.)

INDICE DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

Indice annuel obtenu par la chaîne mensuelle (120 valeurs) comparé à l'indice annuel obtenu par calcul direct sur l'ensemble des valeurs.

RUBRIQUES	Indice janvier 1930 sur janvier 1928 (Chaîne mensuelle) 120 valeurs	Indice janvier 1930 sur janvier 1928 Chaîne annuelle	Rapport des deux indices
Banques, assurances	76,0	66,6	0,88
Entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières	95,2	90,1	0,95
Tramways, chemins de fer économiques et vicinaux	69,0	70,2	1,02
Tramways et électricité (Trusts)	69,1	71,0	1,03
Gaz et électricité	86,2	82,0	0,95
Métallurgie	99,2	109,3	1,10
Charbonnages	156,3	140,7	0,90
Zincs, plombs, mines	44,4	66,0	1,49
Glaceries et verreries	116,3	121,1	1,04
Textiles et soieries	64,3	65,2	1,01
Coloniales	53,7	62,9	1,17
Divers (y compris alimentation, papeteries, pétroles et sucreries)	101,7	81,5	0,80
Indice général (actions)	74,7	76,4	1,02

II. — Les émissions de capitaux.

Dans notre premier commentaire, publié il y a deux ans, sur nos statistiques des émissions et des rendements des sociétés anonymes en Belgique, nous

avons essayé de vérifier si le nombre des compagnies relevé par nous correspondait aux données éparées publiées antérieurement. Nous avons pris comme base le nombre de sociétés existant en 1913 (4.706) d'après M. Clavier. En y ajoutant les constitutions et en

LE RELEVÉ DE LA FORTUNE MOBILIERE EN BELGIQUE (valeur nominale).
(En milliers de francs).

RUBRIQUES	1 ^{er} JANVIER 1929					1 ^{er} JANVIER 1930				
	Capital nominal global des titres inscrits	dont :				Capital nominal global des titres inscrits	inscriptions nouvelles en 1929	Titres de sociétés ayant augmenté leur capital en 1929		Titres inscrits sans changement pendant l'année 1929
		Titres rayés en 1929	Titres amortis en 1929	Titres de sociétés ayant augmenté leur capital en 1929 (capit. ancien)	Titres inscrits sans changement pendant l'année 1929			Capital nouveau	Montant de l'augmentation (pour mémoire)	
Rentes belges directes et indirectes	21.725.695	—	687.620	—	21.038.075	21.769.685	731.610	—	—	21.038.075
Emprunts de provinces, et comm., et valeurs à lots	3.488.073 *	—	248.081	—	3.239.992	3.239.992	—	—	—	3.239.992
Obligations de sociétés	1.898.258	—	234.362	—	1.663.896	1.746.113	82.217	—	—	1.663.896
Ensemble des titres à revenu fixe	27.112.026 *	—	1.170.063	—	25.941.963	26.755.790	813.827	—	—	25.941.963
ACTIONS :										
Assurances-banques	3.112.182 *	18.000	—	624.167	2.470.015	3.641.065	380.000	811.050	186.883	2.470.015
Entrepr. immobil., hypothécaires et hôtelières ...	203.080 *	19.300	—	25.398	158.382	329.582	98.750	72.450	47.052	158.382
Chemins de fer et canaux	5.647.106	24.966	661	231.000	5.390.479	5.984.953	160.000	434.474	203.474	5.390.479
Tramw., chem. de fer économiques et vicinaux ...	414.977 *	13.701	561	39.728	360.987	434.212	—	73.225	33.497	360.987
Tramw. et électricité (trusts)	1.204.104 *	195.000	947	401.120	607.037	1.914.806	483.367	824.402	423.282	607.037
Entreprises de gaz et d'électricité	1.192.409 *	—	257	495.250	696.902	1.487.766	38.720	762.144	256.894	696.902
Industries métallurgiques	1.862.581 *	1.012	—	485.792	1.375.777	2.055.259	84.854	594.628	108.836	1.375.777
Fours à coke	65.050	—	—	35.000	30.050	100.050	—	70.000	35.000	30.050
Charbonnages	1.048.229 *	3.600	—	36.742	1.007.887	1.150.091	68.962	73.242	36.500	1.007.887
Zincs, plomb, mines	567.308 *	—	—	90.500	476.808	680.218	56.700	146.710	56.210	476.808
Glaceries	52.606	8.500	—	25.550	18.566	54.161	7.500	28.105	2.555	18.566
Verreries	212.302 *	7.000	—	81.150	124.152	276.652	29.500	123.000	41.850	124.152
Distributions d'eau	41.500	7.500	—	—	34.000	49.000	15.000	—	—	34.000
Industries de la construction	529.157	11.500	688	127.945	389.024	853.109	46.475	417.610	289.665	389.024
Industries textiles et soieries	799.803	53.600	—	91.064	655.139	973.155	72.967	245.049	153.985	655.139
Produits chimiques	404.921 *	22.966	—	65.100	316.855	413.155	12.000	84.300	19.200	316.855
Valeurs coloniales	1.774.298 *	8.500	—	366.290	1.399.508	2.139.932	57.800	682.624	316.334	1.399.508
Valeurs de plantations caoutchoutières	368.297 *	—	—	255.097	113.200	536.395	6.000	417.195	162.098	113.200
Alimentation	141.627	—	—	13.250	128.377	154.752	—	26.375	13.125	128.377
Industries diverses	857.672 *	74.104	—	107.817	675.751	1.099.033	276.100	147.182	39.385	675.751
Papeteries	95.150	25.000	—	13.500	56.650	296.400	200.000	39.750	26.250	56.650
Pétroles	325.933 *	1.000	—	16.000	308.933	328.183	—	19.250	3.250	308.933
Sucreries	162.249	—	—	4.000	158.249	164.949	—	6.700	2.700	158.249
Ensemble des actions	21.082.541 *	495.249	3.114	3.631.460	16.952.718	25.116.878	2.074.695	6.089.465	2.458.005	16.952.718
TOTAL GÉNÉRAL	48.194.567 *	495.249	1.173.177	3.631.460	42.894.681	51.872.668	2.888.522	6.089.465	2.458.005	42.894.681

(*) Chiffres rectifiés.

**LE RELEVÉ DE LA FORTUNE MOBILIERE EN BELGIQUE (valeur boursière)
ET L'INDICE ANNUEL DE L'ENSEMBLE DES TITRES COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES (en milliers de francs).**

RUBRIQUES	1 ^{er} JANVIER 1929					1 ^{er} JANVIER 1930					INDICE DE JANVIER 1930	
	Valeur boursière globale des titres inscrits	dont :				Valeur boursière globale des titres inscrits	dont :				sur janvier 1929	sur janvier 1928
		Titres rayés en 1929	Titres amortis en 1929	Titres de sociétés ayant augmenté leur capital en 1929	Titres inscrits sans changement pendant l'année 1929		Inscriptions nouvelles en 1929	Actions de jouissance remplaçant des actions de capital amorties	Titres de sociétés ayant augmenté leur capital en 1929	Titres inscrits sans changement pendant l'année 1929		
Rentes belges directes et indirectes	18.508.302	—	585.789	—	17.922.513	19.270.467	719.024	—	—	18.551.443		
Emprunts des prov., et comm. et val. à lots	2.904.469 *	—	206.574	—	2.697.895	2.715.863	—	—	—	2.715.863		
Obligations de sociétés	2.084.105	—	257.307	—	1.826.798	1.749.761	65.387	—	—	1.684.374		
Ensemble des titres à revenu fixe	23.496.876 *	—	1.049.670	—	22.447.206	23.736.091	784.411	—	—	22.951.680		
ACTIONS :												
Assurances-banques	19.984.523	93.360	—	11.041.832	8.849.331	10.973.662	491.800	—	4.909.937	5.571.945	62,96	66,55
Entreprises immobil., hypothéc. et hôtel.	1.747.147	504.949	—	150.885	1.091.313	1.250.188	184.303	—	222.953	842.932	77,24	90,14
Chemins de fer et canaux	9.250.368	344.833	2.734	607.000	8.295.801	8.087.176	212.000	2.639	706.243	7.166.294	86,38	88,37
Tramw., chem. de fer écon. et vicinaux ..	4.595.594	348.036	2.426	162.306	4.082.826	2.824.921	—	1.319	194.962	2.628.640	64,38	70,17
Tramways et électricité (trusts)	15.133.242 *	2.157.100	3.657	9.066.398	3.906.087	13.487.168	3.377.917	1.942	7.365.398	2.741.911	70,20	71,04
Entreprises de gaz et d'électricité	8.228.590	—	265	4.120.302	4.108.023	6.852.788	80.502	—	3.732.243	3.040.043	74,—	82,—
Industries métallurgiques	9.285.027	2.754	—	2.162.339	7.119.934	6.803.557	311.890	—	1.198.813	5.292.854	74,34	109,35
Fours à coke	152.947	—	—	67.135	85.812	182.222	—	—	126.830	55.392	64,55	65,45
Charbonnages	4.103.412	19.800	—	126.604	3.957.008	3.917.460	191.131	—	123.265	3.603.064	91,06	140,69
Zincs, plomb, mines	2.902.757 *	—	—	419.969	2.482.788	2.097.779	85.270	—	228.811	1.783.698	71,84	66,—
Glaceries	1.370.471	533.150	—	63.108	774.213	1.215.572	485.625	—	54.039	675.908	87,30	118,55
Verreries	1.014.938	98.779	—	522.035	483.124	1.237.663	426.625	—	393.354	417.684	86,45	124,75
Distribution d'eau	212.300	6.900	—	—	205.400	228.350	15.870	—	—	212.480	103,45	113,69
Industries de la construction	1.419.404	3.865	792	414.309	1.000.438	1.510.485	58.367	—	566.204	885.914	88,55	102,90
Industries textiles et soieries	3.527.309	104.461	—	1.035.152	2.387.696	2.367.255	92.089	—	697.423	1.577.743	66,08	65,22
Produits chimiques	4.001.021	98.637	—	371.295	3.531.089	2.274.336	15.900	—	309.938	1.948.498	55,18	80,51
Valeurs coloniales	20.798.245	8.500	—	2.911.113	17.878.632	13.851.537	516.555	—	2.024.889	11.310.093	63,26	62,88
Valeurs de plantations caoutchoutières ..	1.259.378	—	—	997.433	261.945	1.106.009	10.800	—	917.892	177.317	67,69	28,36
Alimentation	1.278.460	—	—	58.250	1.220.210	1.174.050	—	—	63.365	1.110.685	91,02	117,42
Industries diverses	6.198.100	418.730	—	259.360	5.520.010	4.088.958	375.596	—	212.931	3.500.431	63,41	71,40
Papeteries	495.187	60.750	—	111.604	322.833	566.518	176.250	—	108.868	281.400	87,17	136,94
Pétroles	808.727 *	2.106	—	9.600	797.021	502.100	—	—	14.630	487.470	61,16	56,02
Sucreries	622.336	—	—	17.670	604.666	600.920	—	—	14.500	586.420	96,98	72,64
Ensemble des actions	118.389.483	4.717.710	9.874	34.695.699	78.966.200	87.200.994	7.108.490	5.900	24.187.488	55.898.816	70.79	76.38
TOTAL GÉNÉRAL	141.886.359	—	—	—	—	110.936.785	—	—	—	—	—	—

(*) Chiffres rectifiés.

retranchant les dissolutions renseignées par l'*Annuaire statistique* de la Belgique, nous arrivions à un total de 8.985 sociétés anonymes existant au 31 décembre 1927. Comme notre propre relevé à cette même date en renseignait 4.759 seulement, tenant en outre compte des sociétés qui, constituées en 1927, n'avaient pas encore publié de bilan, nous arrivions à une différence de 3.552 sociétés dont le sort nous était inconnu. Ce chiffre ne laissait pas de nous inquiéter et nous avons procédé à des recoupements.

Comparant le nombre de dissolutions de sociétés accusé par l'*Annuaire statistique* de la Belgique et par le rapport du Tribunal de Commerce de Bruxelles, force nous fut de reconnaître que les données de l'*Annuaire*, concernant les dissolutions, étaient incomplètes.

Le rapport du Tribunal de Commerce de Bruxelles pour 1920-1925 donnait 1.762 dissolutions, alors que l'*annuaire* n'en consignait que 808; on arrivait ainsi à expliquer en grande partie l'écart entre les deux statistiques.

Nous allons rechercher maintenant comment la statistique a évolué depuis deux ans :

Nombre de sociétés anonymes au 31 décembre
(statistique des rendements)

1927	4.759
1928	5.063
1929	5.719

On trouvera ci-dessous le tableau des constitutions et des dissolutions de sociétés, de fin 1927 à fin 1929 :

	Constitutions	Dissolutions	Excédent net
1928 ...	999	289	710
1929 ...	1.064	286	778

On peut admettre, comme nous l'avons fait pour 1927, que les sociétés constituées pendant le dernier trimestre de 1928, soit 244 en tout, n'ont pas encore publié de bilan au cours de 1929; celles constituées en 1929 n'en ont évidemment publié aucun.

Mais, tenant le même raisonnement il y a deux ans, nous avons été amenés à ne pas tenir compte de 674 sociétés, créées fin 1926 et en 1927.

Par conséquent, de fin 1927 à fin 1929, le total net de nouvelles sociétés à prendre en considération s'élève à :

1926-1927 :	674
9 mois 1928, net, compte tenu des dissolutions	466
	<u>1.140 sociétés.</u>

Si nous ajoutons ce total aux 4.759 sociétés recensées au 31 décembre 1927, nous arrivons à un total de 5.899 sociétés susceptibles de publier leur bilan, au 31 décembre 1929. Notre statistique en accuse 5.719; l'écart de 180 sociétés est fort léger; il doit provenir en partie de l'arbitraire de notre méthode en ce qui

concerne les sociétés constituées en fin d'année, en partie de causes fortuites, de retards ou d'oublis dans l'envoi des bilans au *Moniteur*.

De ce qui précède, on peut conclure que :

1° Les 3.552 sociétés qui, à fin 1927, échappaient à notre recensement, semblent avoir définitivement cessé d'exister. Les données statistiques pour la période 1913-1927 sont défectueuses et on ne peut en tenir compte.

2° La progression dans le nombre des sociétés correspond aux données de notre statistique des émissions; cette dernière et celle des rendements se vérifient donc mutuellement.

3° Les bases de notre statistique des rendements sont satisfaisantes. Elles traduisent la réalité économique.

* * *

Refaisons le même travail en ce qui concerne les capitaux.

Nous appuyant sur les travaux de M. Baudhuin et de la Banque d'Outremer, nous avons dressé le tableau suivant, qui nous donnait les capitaux investis dans les sociétés anonymes au 31 décembre 1927 :

	(En millions de francs)
Capital des sociétés au 31 décembre 1913	5.850
Capital des sociétés constituées de 1919 à 1926 ..	5.648
Montant des augmentations de capital de 1919 à 1926	10.342
Total	21.840
Capital des sociétés dissoutes (évaluation)	4.000
Total restant	17.840

Nos calculs nous avaient donc amenés à un total de 17.840 millions. La statistique des rendements nous donnait 17.585 millions, soit une différence, en moins, de 255 millions, chiffre négligeable, vu les méthodes de calcul employées. Les données élaborées par nous pouvaient donc être considérées comme exactes. En outre, les relevés relatifs aux capitaux montraient que celles publiées de 1913 à 1927 sur le nombre d'entreprises étaient nettement défectueuses.

Reprenons le travail pour les années 1928 et 1929.

Capital des sociétés anonymes au 31 décembre des années 1927-1928-1929 (statistique des rendements) :

1927	17.585 millions de francs.
1928	21.600 » »
1929	28.657 » »

Dans le total au 31 décembre 1927, nous supposons, suivant la méthode exposée plus haut, que ne sont pas compris les capitaux des sociétés constituées au cours du dernier trimestre 1926, ni ceux des sociétés constituées en 1927, de même que, comme il y a deux ans, nous négligeons les augmentations de capital réalisées en 1927, ces augmentations se réalisant généralement à l'époque où a lieu l'assemblée des actionnaires à laquelle est présenté le bilan.

Le même raisonnement s'applique au dernier trimestre de 1928 et à l'année 1929.

La statistique des émissions nous donne :

Capitaux (en millions de francs).

	Constitut.	Augment.	Dissolut.
Dern. trim. de 1926 (2)	279	378	?
Année 1927	2.678	3.371	449
Année 1928 (1)	6.312	5.938	1.168
Année 1929	7.800	6.928	1.027

(1) Obtenu en prenant le quart des chiffres annuels dressés par la Banque d'Outremer.

(2) Dont dernier trimestre de 1928 : 1.777 1.295 273

Utilisant les données qui précèdent, nous devrions avoir, au 31 décembre 1929, un capital global s'établissant comme suit :

Capital au 31 décembre 1927	17.585 millions
Capitaux des sociétés constituées au cours du 4 ^e trim. de 1926 et augment. .	279 »
Capitaux des sociétés constituées en 1927	6.049 »
Capitaux des sociétés constituées au cours des neuf premiers mois de 1928 .	9.238 »
	33.151 »
Moins dissolutions en 1927	449
Moins dissolutions en 1928	1.168 — 1.617 »
	31.534 »

Notre statistique nous donne un total de 28.657 millions. Il existe donc une différence de 3 milliards, dont il est assez délicat de déterminer l'origine.

* * *

Les développements qui précèdent nous permettent d'étudier le marché des capitaux.

Au cours des deux dernières années, les émissions des entreprises par actions se sont élevées à :

	1928	1929
	(En milliers de francs)	
Constitution de sociétés	6.312.470	7.800.965
Augmentations de capital ...	5.938.630	6.928.418
Obligations	11.880	236.560
	12.262.980	14.965.943

Ces totaux sont extrêmement élevés: au cours des deux années 1928 et 1929, le total nominal des émissions des entreprises par actions dépasse celui pour les années 1919 à 1927, qui n'atteint que 24.305 millions. Il faut, il est vrai, tenir compte de la valeur variable du franc pendant la période d'inflation. Le tableau suivant récapitule les émissions depuis l'armistice.

ANNÉES	Émissions d'affaires nouvelles		Augmentations de capital		Obligations		Total (en 1000 francs)
	Chiffres absolus (en 1000 francs)	P. c. du total	Chiffres # absolus (en 1000 francs)	P. c. du total	Chiffres absolus (en 1000 francs)	P. c. du total	
1919	977.139	44,86	1.200.671 (*)	55,13	—	—	2.177.810
1920	829.411	31,26	1.394.257	52,55	429.481	16,9	2.653.149
1921	436.336	26,39	743.771	44,99	473.270	28,62	1.653.377
1922	413.765	25,32	897.176	55,45	310.351	19,14	1.621.291
1923	654.952	32,34	1.245.741	61,52	124.227	6,14	2.024.920
1924	576.719	20,67	2.173.068	77,89	40.225	1,44	2.790.012
1925	918.895	38,27	1.174.706	48,92	307.565	12,81	2.401.166
1926	1.124.841	42,35	1.512.859	56,96	18.240	0,69	2.655.940
1927	2.678.118	42,30	3.371.530	53,28	278.575	4,40	6.328.223
1928	6.312.470	51,47	5.938.630	48,43	11.880	0,10	12.262.980
1929	7.800.962	52,12	6.928.418	46,30	236.560	1,58	14.965.943
Totaux..	22.723.611		26.580.827		2.230.374		51.534.752

(*) Y compris les émissions d'obligations.

Outre la remarque faite plus haut, concernant la différence de valeur de la monnaie, le tableau qui précède appelle des réserves. Il ne s'agit nullement de prendre les chiffres bruts et d'en conclure à la capacité illimitée du marché. Il faut tout d'abord se rendre compte des doubles emplois et déterminer l'appel net à l'épargne. Il conviendra ensuite de rechercher la part proportionnelle des émissions des sociétés dans le marché des capitaux.

Nous avons déjà publié une étude sur les émissions apparentes de capitaux frais depuis la stabilisation monétaire (1). Il n'est pas possible de remonter plus haut, par suite du manque de matériel statistique.

Reprenons les chiffres publiés en août dernier, en les complétant :

(1) Cfr. « Bulletin » n° 4, vol. II, 4^e année, du 25 août 1929, p. 136.

Emissions nettes de capitaux frais.

(En milliers de francs.)

	Constitutions, Augmentations et Obligations (1)	Apports (2)	Émissions sans les apports (3) = (1) - (2)	Émissions des banques, assurances et opérations financières (sans les apports) (4)	Émissions apparentes de capitaux frais (5) = (3) - (4)
Décembre 1926	291.603	17.654	273.949	7.375	266.574
Année 1927	6.328.223	1.442.609	4.885.614	960.157	3.925.457
— 1928	12.262.980	1.955.792	10.307.188	3.974.232	6.332.956
— 1929	15.065.883	3.065.222	12.000.661	5.968.423	6.030.237

Le montant des émissions apparentes de capitaux frais est donc considérablement inférieur au montant nominal. Pour 1929, il est même légèrement inférieur aux chiffres de 1926. Il est vrai qu'il faudrait, pour être complet, ajouter les primes d'émission, souvent importantes, mais sur lesquelles on ne possède aucune indication précise.

Mais, des tableaux qui précèdent, on peut tirer les conclusions suivantes :

1° Les émissions d'obligations à l'intérieur demeurent très faibles et leur part proportionnelle est extrêmement réduite;

2° Après avoir dépassé pendant des années le total des capitaux demandés par les constitutions d'entreprises, les augmentations sont devenues moins importantes. Mais il ne faut pas considérer cette remarque en fonction des chiffres globaux. En effet, au cours des années 1928 et 1929 le montant des capitaux investis dans de nouvelles « sociétés financières » s'est élevé respectivement à 2.135 millions et 3.731 millions. Comme nous l'avons dit, ces « sociétés financières » constituent la plupart du temps des doubles emplois avec d'autres opérations et il ne faut en tenir compte qu'avec prudence, lorsque l'on veut étudier les besoins de capitaux des entreprises nouvelles et existantes. En tenant

compte de cette réserve, on arriverait sans doute à la conclusion que les augmentations de capital l'emportent encore sur les constitutions;

3° On remarquera l'importance des « apports » :

1927	1.442.609.000 francs
1928	1.955.792.000 »
1929	3.065.222.000 »

Total..... 6.463.623.000 francs

Pour les trois années sur lesquelles nous possédons des renseignements, les apports atteignent 6.5 milliards de francs, en chiffres ronds. C'est là un montant considérable qui marque l'intensité du mouvement de concentration par fusions des entreprises, ainsi que la transformation en sociétés par actions, des exploitations privées, autre indice de concentration.

* * *

Les émissions des sociétés par actions ne représentent qu'une partie du marché des capitaux. Il y a deux ans; nous avons essayé de placer l'activité financière des sociétés dans le cadre général du marché. Nous arrivions aux pourcentages suivants :

P. c. du total	Actions et obligations de sociétés	Dette provinciale et communale		Émissions nettes de Bons du Trésor	Produit en argent frais de l'émission nette d'emprunts intér. à long terme de l'État	Émissions en Belgique de la S. N. des Chemins de fer belges	Hypothèques inscrites en Belgique
		Émissions du crédit communal	Emprunts directs communes et provinces				
1919	36,2	12,1	5,4	11,6	25,8	—	8,9
1920	32,1	11,1	3,1	12,6	30,—	—	11,1
1921	21,7	9,9	1,6	30,1	26,6	—	10,1
1922	39,8	9,8	9,7	13,9	24,3	—	30,3
1923	39,2	5,2	0,4	5,—	18,8	—	31,4
1924	49,5	6,8	2,7	11,9	—	—	29,1
1925	41,3	9,2	0,4	14,6	0,4	—	34,1
1926	79,9	8,6	—	45,8	—	3,1	52,2
1927	64,7	3,—	4,7	—	—	2,4	25,2

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, on ne peut considérer ce tableau comme donnant la répartition exacte des sommes effectivement demandées à l'épargne: il n'est pas tenu compte des primes d'émission des sociétés privées, ni des obligations émises au guichet par les sociétés hypothécaires et foncières (qui, dans une certaine mesure, feraient double emploi avec les hypothèques inscrites). Il n'est pas tenu compte non plus des amortissements des emprunts des sociétés privées et des dettes publiques, communales et pro-

vinciales, qui reversent dans la circulation des sommes importantes.

Enfin, revenons-y encore, il faut compter avec les apports et les doubles emplois et, pour les hypothèques, avec les renouvellements. Mais il n'est cependant pas sans intérêts d'essayer de répartir, de façon approximative, les besoins de capitaux des différentes catégories d'emprunteurs. C'est pourquoi nous avons dressé le tableau suivant:

En millions de francs	Actions et obligations de sociétés commerciales (émissions apparentes de capitaux frais.		Dettes provinciale et communale				Hypothèques inscrites en Belgique	
			Crédit communal		Emprunts directs provinces et communes			
		P. c.		P. c.		P. c.		P. c.
1927	3.925	54,91	298	4,17	462	6,46	2.463	34,46
1928	6.332	61,37	289	2,80	(1) —	—	3.696	35,83
1929	6.030	50,03	(2) 600	4,98	(3) 300	2,49	5.122	42,50

(1) On ne compte évidemment pas les 10 millions de dollars émis à New-York par la Ville d'Anvers.

(2) Dont 300 millions émis en novembre seulement.

(3) Dont une partie émise en conversion d'un emprunt de la Ville de Gand.

Une intéressante question est celle des emprunts belges à l'étranger.

Voici le tableau pour les deux dernières années (en millions de francs belges):

	1928	1929
Hollande	412,7 (4)	277,2 (4)
Angleterre	437,5 (5)	23,6 (5)
États-Unis	359,5	—
Suisse	—	—
	1.209,7	300,8

(4) D'après le « Bulletin » de la Rotterdamsche Bankvereeniging.

(5) D'après « The Statist ».

(Voir tableau p. 213.)

Il n'est pas désirable que, dans la situation actuelle du marché, les sociétés privées et les pouvoirs publics recourent au crédit étranger. La dette extérieure belge est fort lourde et exige des sorties de devises qui, si elles n'ont qu'une importance minime à l'heure actuelle, pourraient être fort embarrassantes à un moment donné.

La dette extérieure belge s'élevait aux montants suivants :

au 30 septembre 1928 : 28.322 millions de francs

» » » 1929 : 27.763 » »

Aussi ne peut-on qu'approuver le Gouvernement qui a décidé de rembourser anticipativement et en bloc les 30 millions de dollars restant en circulation de l'emprunt 7 1/2 p. c. 1920, remboursable par 115 (1).

La situation actuelle paraît se présenter comme suit :

Après la stabilisation monétaire, les recours de l'industrie privée aux capitaux étrangers ont été assez importants; pendant l'année 1929, ils ont presque complètement cessé; en même temps, l'interdiction gouvernementale obligeait les administrations publiques à s'adresser au marché intérieur, dans la mesure où celui-ci accueillait leurs demandes. Mais depuis le début de l'année, un certain nombre de sociétés émettent à nouveau des emprunts en Hollande, où l'on introduit en Bourse, avec succès, une série de bonnes valeurs belges.

* * *

Le tableau suivant donne, pour les années 1919 à 1928, sur la base de la classification établie par la Banque d'Outremer, la répartition proportionnelle des capitaux entre les différentes catégories d'industries.

(1) Voir « Bulletin », n° 4, vol. I, 1930, pp. 176 et suivantes.

EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

I. — Détail des émissions (en milliers de francs).

ANNEE 1929.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL						Apports en nature compris dans les souscript. et augment. de capital	Part prise par les Banques dans la formation du capital des entrepr.	DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations					anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nombre	Montant (*)	Nombre	Montant (minimum)	Nombre	Capital ancien	Augmentation (*)	Nombre	Montant	Nombre			Montant	Nombre	Montant	Nombre
Banques	15	246.750	1	100	21	1.196.000	1.080.250	—	—	83.164	1.034.462	6	19.525	2	275	
Assurances	11	35.350	2	7	7	18.175	27.325	—	—	1.250	10.925	3	10.000	—	—	
Opérations financières	145	3.731.670	26	4.345	143	2.434.191	1.744.239	—	—	812.747	1.682.021	32	382.354	6	870	
Exportations, importations	23	25.120	2	265	10	36.418	47.832	—	—	2.390	36.600	4	2.080	2	202	
Commerce de fers et métaux	16	23.355	3	1.772	6	9.300	18.150	—	—	22.409	—	2	880	—	—	
Commerce d'habillem. et d'ameubl... ..	59	49.770	9	537	10	9.030	8.897	1	1.000	31.964	—	10	3.985	—	—	
Commerce de produits alimentaires ..	35	23.031	13	492	12	15.760	8.480	—	—	17.253	1.125	9	6.277	6	1.052	
Commerces non dénommés	128	122.167	55	6.053	39	49.510	45.845	—	—	51.610	9.200	27	39.191	5	787	
Sucreries	3	14.000	—	—	3	181.000	106.080	—	—	95.190	2.700	6	30.119	—	—	
Moulineries	2	6.829	—	—	3	4.800	8.700	—	—	1.072	2.300	—	—	—	—	
Brasseries	17	39.800	—	—	14	37.650	39.175	—	—	36.946	15.979	5	4.548	—	—	
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	1	6.750	3.375	—	—	—	—	—	—	—	—	
Autres industries alimentaires	29	64.830	—	—	13	44.431	36.725	1	1.500	32.675	10.028	9	9.817	—	—	
Carrières	14	49.552	1	20	15	126.595	52.905	1	12.500	42.167	—	7	10.535	—	—	
Charbonnages	—	—	—	—	14	125.025	303.667	—	—	—	266.822	2	136.000	—	—	
Mines et autres industr. extractives ..	4	46.500	—	—	6	241.262	168.338	1	100.000	23.125	40.982	1	3.000	—	—	
Gaz	3	317.000	1	5.000	4	72.725	163.275	—	—	312.037	51.775	1	30.000	—	—	
Électricité	4	217.000	2	2.007	21	775.700	407.100	—	—	250.781	88.742	2	6.500	1	60	
Constructions électriques	10	15.988	—	—	13	109.100	49.750	—	—	6.470	26.500	4	5.200	—	—	
Hôtels, théâtres, cinémas	24	29.999	10	421	12	48.955	44.532	—	—	25.453	—	7	9.500	—	—	
Imprimerie, publicité	31	27.692	6	365	9	13.785	16.425	—	—	9.591	4.500	9	4.504	2	185	
Textiles (lin, coton, laine, soie)	88	441.150	6	1.002	49	164.310	161.368	—	—	247.682	87.451	12	25.310	—	—	
Matér. artif. et produits céramiques ..	18	370.730	2	404	12	56.550	30.444	2	15.000	210.944	15.950	6	15.360	—	—	
Métallurgie, sidérurgie	51	163.870	—	—	72	804.033	456.111	2	4.560	109.525	227.683	17	38.173	1	100	
Construction	43	218.755	18	8.567	34	75.425	91.413	—	—	144.320	8.000	9	11.775	2	505	
Papeteries (industries)	4	11.200	—	—	8	57.350	192.850	—	—	11.400	181.200	1	300	—	—	
Plantations et sociétés coloniales	37	553.050	—	—	53	972.325	880.275	—	—	102.835	402.020	1	15.000	—	—	
Produits chimiques	24	592.750	—	—	21	506.194	268.366	—	—	182.609	82.400	18	93.865	—	—	
Industries du bois	30	74.420	2	60	7	14.560	11.100	—	—	22.986	—	8	7.533	—	—	
Tanneries et corroiries	15	37.125	—	—	10	32.930	29.774	—	—	28.265	6.650	3	4.800	—	—	
Automobiles	23	28.460	—	—	7	4.738	60.500	—	—	39.601	—	4	3.200	—	—	
Verreries	4	12.500	—	—	5	99.000	79.000	—	—	4.761	44.414	2	1.500	—	—	
Glacieries	—	—	—	—	2	30.050	5.555	—	—	3.000	2.555	2	5.000	—	—	
Industries non dénommées	81	165.280	7	255	70	100.261	95.340	2	2.000	61.737	14.870	28	31.042	1	20	
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	1	100.000	—	—	1	250	—	—	
Navigation et aviation	35	22.446	1	20	17	98.981	127.860	—	—	28.050	8.062	11	47.850	—	—	
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.000	—	—	
Tramways électriques	—	—	—	—	3	10.110	34.445	—	—	—	10.500	1	2.350	—	—	
Autobus	6	2.900	1	8	3	2.925	2.125	—	—	659	—	4	595	—	—	
Transports non dénommés	19	6.852	4	55	6	4.550	11.350	—	—	5.995	—	3	1.975	1	50	
Divers non dénommés	13	13.074	35	1.117	12	5.719	9.477	—	—	2.559	1.945	8	6.915	2	165	
TOTAL	1.064	7.800.965	207	32.872	767	8.596.173	6.928.418	11	236.560	3.065.222	4.378.361	286	1.027.808	31	4.271	

(*) Montant nominal, y compris les apports autres qu'en espèces.

CATÉGORIES D'INDUSTRIES	Total (en 1000 francs)	Pourcentage par rapport au total
Banques.....	5.892.445	16,11
Valeurs coloniales.....	4.608.007	12,60
Industries du fer.....	3.441.759	9,41
Affaires immobilières.....	3.088.186	8,45
Gaz et électricité.....	2.985.799	8,16
Valeurs diverses.....	2.345.357	6,41
Textiles.....	1.862.838	5,10
Commerce.....	1.705.567	4,66
Matériaux de construction.....	1.686.672	4,61
Mines, zincs, plomb, pétrole.....	1.672.896	4,58
Charbonnages.....	1.432.656	3,92
Produits chimiques et pharmaceutiques.....	1.342.012	3,67
Chemins de fer.....	1.099.839	3,01
Agriculture, meuneries, brasseries, sucreries, etc.....	856.923	2,35
Navigation.....	694.808	1,90
Tramways.....	564.639	1,55
Verreries et glaceries.....	412.594	1,13
Automobiles.....	383.841	1,04
Assurances.....	292.184	0,80
Cinémas, hôtels, théâtres.....	199.838	0,54
	36.568.860	100,00

Pour l'année écoulée, nous avons les données suivantes, concernant les dix principales catégories d'industries (en milliers de francs):

Banques.....	1.327.100
Opérations financières.....	5.480.254
Gaz.....	485.275
Électricité.....	626.107
Textiles.....	603.520
Métallurgie.....	624.541
Plantations et sociétés coloniales.....	1.433.325
Produits chimiques.....	861.116
Charbonnages.....	303.667
Mines et autres industries extractives.....	314.838

Comme on peut le voir, ce sont les entreprises financières, coloniales et électriques qui absorbent encore les montants les plus élevés.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher les données qui précèdent du montant des capitaux investis en 1913 dans les entreprises belges. En voici le tableau, d'après M. le professeur Baudhuin.

Capitaux investis dans les industries belges, en 1913 (en millions de francs)

Banques.....	789
Tramways.....	722
Métallurgie.....	624
Charbonnages.....	514
Divers.....	510
Coloniales.....	346
Électricité et gaz.....	278
Mines.....	149
Construction.....	60
Glaceries.....	45
Verreries.....	20

Les banques et entreprises financières maintiennent donc leur tendance propre à absorber les capitaux les plus importants. Il n'y faut pas voir le besoin de se procurer les ressources nécessaires au crédit commercial, à quoi suffisent les dépôts (1), mais les conséquences de la politique industrielle de nos établissements financiers. D'après les données établies par M. Baudhuin, dans son livre sur *Le capital de la Belgique et le rendement de son industrie*, sur les 8.342 millions de francs, montant auquel il estimait la valeur totale du portefeuille belge, 1.946 millions, soit près de 25 p. c. étaient conservés dans le portefeuille des grandes entreprises financières et industrielles.

* * *

Nous donnons ci-dessous le tableau des émissions classées selon leur répartition géographique et selon l'importance des capitaux appelés.

(1) Pour les trois principales banques de Bruxelles: Société Générale de Belgique, Banque de Bruxelles et Caisse Générale de Reports, les dépôts en 1928 et 1929 se présentent comme suit:
31 décembre 1928: 6.502.494.000 francs;
31 décembre 1929: 7.014.097.000 francs.

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES EN 1929.

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité sociale.
et selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital (en milliers de francs).

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATION DE CAPITAL				DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS				
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations	anonymes et en comman- dite par actions		coopératives et unions du crédit		
	Nom- bre	Montant (*)	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Capital ancien	Augmen- tation (*)	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Mon tant

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité sociale.

En Belgique.....	1.019	6.731.915	207	32.872	685	6.419.388	5.037.548	10	136.560	273	861.608	31	4.271
En Belg. et à l'étrang. .	10	519.150	—	—	33	1.237.160	1.034.495	1	100.000	12	151.200	—	—
Au Congo belge.....	35	549.900	—	—	49	939.625	856.375	—	—	1	15.000	—	—
Total.....	1.064	7.800.965	207	32.872	767	8.596.173	6.928.418	11	236.560	286	1.027.808	31	4.271

2° Selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital.

Jusqu'à 1 million....	634	293.392	203	21.346	316	353.517	150.921	4	4.000	167	73.392	31	4.271
De 1 à 5 millions.....	282	728.695	4	11.526	248	1.401.002	650.567	3	6.060	86	202.291	—	—
De 5 à 10 millions.....	74	589.678	—	—	88	903.473	656.315	—	—	14	102.285	—	—
De 10 à 20 millions....	20	318.100	—	—	44	735.114	668.855	2	26.500	10	135.090	—	—
De plus de 20 millions..	54	5.871.100	—	—	71	5.203.067	4.801.760	2	200.000	9	514.750	—	—
Total.....	1.064	7.800.965	207	32.872	767	8.596.173	6.928.418	11	236.560	286	1.027.808	31	4.271

La première statistique montre combien le marché des capitaux est dominé par les besoins nationaux, bien que les augmentations des fonds sociaux des sociétés belges à l'étranger deviennent très importantes.

La seconde prouve une fois de plus la prépondérance de la grande industrie concentrée sur le marché des capitaux, que fait ressortir encore mieux le tableau suivant :

1929	Nombre d'entreprises	P. c. de l'ensemble	Capitaux investis (en 1000 francs)	P. c. de l'ensemble
Jusque 1 million	2.843	56	1.243.638	6
De plus de 1 à 5 millions	1.536	30	3.861.389	18
De plus de 5 à 10 millions	325	7	2.432.149	11
De plus de 10 à 20 millions	171	3	2.522.120	12
De plus de 20 millions	188	4	11.541.256	53
	5.063	100	21.600.552	100

Enfin, nous donnons pour terminer le tableau du rendement des entreprises.

(Voir p. 216.)

Pour les trois années pour lesquelles nous possédons des données comparables, nous pouvons dresser le tableau ci-dessous :

ANNÉES	Nombre de sociétés	Capital versé	Solde bénéficiaire	Bénéfice distribué	Bénéfice distribué en p. c. du capital versé
		(en milliers de francs)			
1927	4.755	17.585.864	4.571.131	2.395.315	13,62
1928	5.063	21.600.552	4.931.897	2.897.866	13,42
1929	5.719	28.657.991	5.796.499	3.478.660	12,14

Ce tableau appelle quelques réserves: c'est ainsi qu'il ne tient pas compte des réserves considérables dont l'omission fausse les indications sur la rentabilité réelle des entreprises. Il n'était pas possible d'en tenir compte pour des raisons techniques: difficultés d'interprétation des bilans, souvent trop sommaires, réserves occultes, etc...

Il ne faut pas non plus perdre de vue, en étudiant les rendements, que le capital nominal global comprend des fonds souscrits avant et pendant la dépré-

ciation monétaire et que ce fait fausse les comparaisons, en exagérant le rendement apparent. Quoi qu'il en soit, celui-ci, par suite, sans doute, de l'influence des nombreuses augmentations de capital, est en diminution lente et graduelle.

Mais on constatera que les entreprises ne se sont nullement départies de leur politique extrêmement prudente en ce qui concerne la répartition des dividendes.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

I. — Classement par genre d'industrie.

ANNEE 1929.

RUBRIQUES	Capital versé		RÉSULTATS NETS					Bénéfice distribué fr. aux actionn.	Dette obligataire	Payement de coupons d'obligat.	Bénéfice distribué en p. c. du capital versé
			Bénéfice total		Perte totale		Solde				
	Nombre de sociétés	Montant fr. en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant fr. en milliers de francs	Montant en milliers de francs	En milliers de francs	En milliers de francs	En milliers de francs	
Banques	155	3.484.530	148	823.886	7	3.928	819.958	452.018	945.359	45.805	12,07
Assurances	106	120.958	93	36.999	13	5.796	31.203	19.985	12.153	542	16,52
Opérations financières...	488	3.364.629	442	645.440	46	12.176	633.264	413.345	277.970	12.985	12,29
Exportations, importations	201	384.019	146	76.889	55	23.578	53.311	38.375	1.306	—	9,99
Commerce de fers et mét. .	84	215.092	67	49.630	17	2.616	47.014	27.665	41.100	1.373	12,86
Comm. d'habil. et d'am. .	144	281.510	125	80.582	19	5.043	75.539	35.950	30.000	1.450	12,77
Comm. de produits alim. .	127	123.510	105	16.500	22	6.403	10.097	8.908	5.371	158	7,21
Commerces non dénommés.	408	640.468	313	75.011	95	61.612	23.399	31.759	21.865	1.515	4,96
Sucreries	37	248.006	26	61.510	11	8.026	53.484	38.199	29.717	1.871	15,40
Meuneries	41	155.320	38	66.679	3	188	66.491	36.429	5.845	154	23,45
Brasseries	111	228.800	100	79.491	11	552	78.939	39.228	21.423	1.026	17,15
Distilleries d'alcool	12	21.385	12	5.285	—	—	5.285	1.455	80	6	6,80
Autres industr. aliment. .	138	242.459	105	48.739	33	10.718	38.021	25.610	1.426	10	10,56
Carrières	116	309.604	94	74.706	22	4.065	70.641	35.337	11.711	940	11,41
Charbonnages	85	1.068.357	68	193.131	17	30.642	162.489	110.405	182.278	10.967	10,33
Mines et autres ind. extract.	66	837.636	45	121.149	21	20.677	100.472	83.643	136.286	8.426	9,99
Gaz	17	136.955	15	25.335	2	34	25.301	19.049	73.946	1.698	13,91
Électricité	81	1.535.456	77	287.849	4	404	287.445	213.577	305.278	15.977	13,91
Constructions électriques..	73	266.832	59	25.740	14	3.148	22.592	17.910	64.395	4.288	6,71
Hôtels, théâtres, cinémas.	166	222.191	134	36.869	22	2.296	34.573	24.741	8.754	522	11,14
Imprimerie, publicité ...	149	106.925	116	37.434	33	1.991	35.443	19.280	1.455	57	18,03
Textiles (lin,cot.,laine,soie)	414	1.889.041	349	431.682	65	19.884	411.798	206.318	53.769	2.758	10,92
Matér. artif. et prod. céram.	197	664.919	154	116.357	43	16.098	100.259	65.844	88.310	5.718	9,90
Métallurgie, sidérurgie ...	469	3.024.578	394	719.808	75	38.369	681.439	382.365	644.764	33.373	12,64
Construction	255	670.410	209	111.047	46	9.413	101.634	45.952	66.362	3.125	6,85
Papeteries (Industries)...	44	389.784	41	109.431	3	87	109.344	69.024	16.398	990	17,71
Plantat. et soc. coloniales .	150	3.235.497	120	546.016	21	15.185	530.831	301.988	557.666	24.700	9,33
Produits chimiques.....	114	532.427	88	162.167	26	5.022	167.145	86.878	68.738	3.800	16,32
Industries du bois	86	239.677	67	39.559	19	7.691	31.868	14.432	208	—	6,02
Tanneries et corroiries ...	66	128.957	57	28.621	9	2.443	26.178	11.536	480	10	8,95
Automobiles	105	278.912	86	92.245	19	2.549	89.696	15.705	3.269	210	5,63
Verreries	58	330.658	48	74.762	10	3.125	71.637	39.168	587	35	11,85
Glaceries	16	56.426	16	130.827	—	—	130.827	67.945	4.148	252	120,41
Industries non dénommées.	505	1.360.385	398	292.350	107	27.030	265.320	163.346	56.493	2.385	12,01
Chemins de fer	30	345.857	26	64.992	4	897	64.095	47.873	104.753	6.453	13,84
Chemins de fer vicinaux ..	7	14.211	6	2.090	1	6	2.084	1.649	2.118	43	11,60
Navigation et aviation ...	126	560.016	99	70.170	27	3.819	66.351	48.371	73.134	3.480	8,64
Télégraphe, téléphone ...	8	269.700	5	121.922	3	1.189	120.733	66.525	—	—	24,67
Tramways électriques	48	522.714	39	151.126	9	14.295	136.831	134.453	164.024	6.656	25,72
Autobus	11	23.200	9	8.268	2	123	8.145	7.045	1.237	98	30,37
Transports non dénommés.	73	66.065	58	10.172	15	1.385	8.787	5.822	150	12	8,81
Divers non dénommés	132	59.915	103	6.943	29	407	6.536	3.553	5.046	201	5,93
TOTAL	5.719	28.657.991	4.709	6.159.409	1.010	362.910	5.796.499	3.478.660	4.089.402	204.069	12,14

II. — Classement par ordre d'importance du capital versé.

Jusqu'à 1 million	3.139	1.393.631	2.504	444.821	635	54.306	390.515	167.001	117.021	6.609	11,98
De plus de 1 à 5 millions ..	1.721	4.266.079	1.447	1.187.041	274	101.462	1.085.579	605.083	240.210	12.090	14,18
De plus de 5 à 10 millions .	375	2.783.657	325	851.299	50	62.985	788.314	452.646	188.198	8.214	16,26
De plus de 10 à 20 millions .	226	3.309.822	201	675.206	25	34.719	640.487	378.854	256.394	12.683	11,45
De plus de 20 millions	258	18.904.802	232	3.001.042	26	109.438	2.891.604	1.875.076	3.287.579	164.473	11,09
TOTAL	5.719	28.657.991	4.709	6.159.409	1.010	362.910	5.796.499	3.478.660	4.089.402	204.069	12,14

LE MARQUAGE DES ŒUFS EN BELGIQUE.

La décision prise par le gouvernement anglais d'exiger l'apposition d'une marque sur les œufs importés a, par voie de conséquence, déterminé le gouvernement belge à prendre des mesures analogues et à déposer un projet de loi.

La Commission de l'Agriculture du Sénat a déposé son rapport sur ce projet de loi, subordonnant l'importation, le transit et l'exportation des œufs à un marquage. Voici ce document :

Le projet de loi soumis aux délibérations du Sénat a pour objet de donner à l'Exécutif certains pouvoirs dans un but bien précis : sauvegarder sur le marché, surtout extérieur, la réputation de l'œuf d'origine belge.

Il est l'expression d'une préoccupation qui nous tient au cœur : défendre l'une des branches les plus intéressantes de notre belle industrie agricole : l'aviculture.

Avant de définir la portée exacte des pouvoirs sollicités par le gouvernement ou proposés par amendement par votre commission, il ne sera pas sans intérêt de rappeler :

1. L'importance des intérêts qu'il convient de sauvegarder ;
2. L'extension du commerce international des œufs ;
3. La question du marquage des œufs à l'étranger et les solutions qui lui ont été données.

I. — L'IMPORTANCE DE L'AVICULTURE EN BELGIQUE.

M. le Ministre de l'Agriculture dans l'exposé des motifs qui accompagne le projet de loi en discussion, a déjà attiré l'attention du Parlement sur l'extension qu'a prise en Belgique cette spéculation animale. Quelques données complémentaires ne pourront qu'être utiles pour établir l'importance essentielle de l'industrie que le projet de loi tend à défendre.

1. Importance de la production des œufs en Belgique.

A) Production annuelle des œufs :

	Nombre de poules	Ponte annuelle par poule	Ponte totale
1913 ...	11,537,000	80	923,000,000
1925 ...	19,000,000	100	1,900,000,000
1927 ...	20,000,000	107	2,140,000,000
1928 ...	21,000,000	110	2,310,000,000
1929 ...	22,000,000	110	2,420,000,000

Ces chiffres résultent d'évaluations raisonnables, ils indiquent un progrès de 260 p. c.

Nous verrons que l'intérêt social et économique du pays y trouve son compte.

B) Consommation des œufs en Belgique :

	Production indigène	Solde importation ou exportation annuelle	Consommation du pays
(en millions)			
1913 ..	923	+ 78 (imp.)	1,001
1925 ..	1,900	— 181 (exp.)	1,719
1927 ..	2,140	— 467	1,673
1928 ..	2,310	— 673	1,637
1929 ..	2,420	— 69	1,725

Ces chiffres prouvent une augmentation de consommation de plus ou moins 70 p. c. de 1913 à 1925-1929.

Ils démontrent à suffisance que la production intensive d'un produit alimentaire constitue un bienfait pour l'alimentation publique.

Aux consommateurs belges la surproduction des œufs assure, depuis 1924, des disponibilités abondantes en œufs. Les prix ont été, à l'intérieur du pays, continuellement en dessous des prix mondiaux et des quantités importantes ont pu être exportées au grand bénéfice de la balance commerciale et de l'économie générale du pays.

C) La valeur-argent de la spéculation volaille en Belgique :

	Valeur des œufs	Valeur de la viande	Valeur totale
(en millions de francs)			
1913...	923 × 0,10 = 92	10	103
1927...	2,140 × 0,82 = 1,754	130	1,884
1928...	2,310 × 0,83 = 1,917	150	2,067
1929...	2,420 × 0,85 = 2,057	150	2,207

La valeur de la production annuelle de l'aviculture belge représente à peu près 50 p. c. de la valeur totale du charbon extrait des charbonnages belges. Le public ignore ces impressionnantes données que relève la comparaison.

D) Importance de l'exportation des œufs belges :

	Francs	Pièces
(en millions)		
(1) 1913.....	—4	—78
1927.....	385	181
1928.....	564	467
1929.....	644	695

Rapprochées de la valeur totale du ciment exporté de la Belgique en 1929, 465 millions de francs environ, ces données sont encore soulignées.

(1) Le signe — signifie une importation nette.

Ces chiffres sont d'une éloquence sobre mais prenante pour montrer toute l'importance sociale et économique de cette spéculation agricole.

La population belge est la première intéressée à ce que l'aviculture reste largement exportatrice : c'est le meilleur marché assuré de l'œuf à l'intérieur du pays. Si l'exportation rentable devenait impossible il en résulterait une perturbation profonde de cette vaste industrie agricole. Les cultivateurs belges en souffriraient dans une de leurs activités particulièrement heureuses ; le consommateur belge serait bientôt sous le régime des prix supérieurs aux prix mondiaux.

Ce n'est pas en Belgique seulement que la production des œufs est importante, le marché des œufs est vaste en Europe.

II. — LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ŒUFS.

1. Les divers pays importateurs et exportateurs d'œufs :

Les principaux pays exportateurs d'œufs : la Hollande, le Danemark, la Russie, la Pologne, la Belgique, l'Irlande, l'Italie, la Bulgarie, la Yougoslavie.

Les deux pays largement importateurs sont : l'Angleterre et l'Allemagne.

L'importance de ces mouvements commerciaux sera illustrée par quelques indications statistiques données ci-après.

2. La situation de la Belgique dans le commerce des œufs :

A) Les exportations de Belgique en 1928 et 1929, d'après le « Bulletin mensuel du Commerce général » :

Principaux pays importateurs d'œufs belges	Nombre d'œufs par millions de pièces		Valeur en millions de francs	
	1928	1929	1928	1929
Allemagne	210	270	173	235
Espagne	15	9	13	9
France.....	16	31	13	29
Pays-Bas.....	102	91	77	81
Royaume-Uni	312	269	273	253
Suisse	26	33	21	31
Total	685	712	574	659

Ce tableau indique que les débouchés les plus importants sont l'Allemagne et le Royaume-Uni. Alors que ce dernier pays avait, en 1928, une importance dominante, il est, en 1929, passé au second rang, le premier rang étant occupé par l'Allemagne.

B) La situation de la Belgique sur deux marchés importateurs d'œufs.

Il ne sera pas sans intérêt de préciser quelle est la position relative de la Belgique sur ces deux marchés : l'Allemagne et le Royaume-Uni. Nous empruntons ces

données au journal l'« Eier Börse » d'après le journal belge « Le Paysan ».

a) Les exportations belges au cours de plusieurs années (millions de pièces) :

	VERS	
	l'Allemagne	le Royaume-Uni
1924	—	—
1925	33	118
1926	71	238
1927	129	215
1929	210	312
1929	276	269

Les exportations belges marquent chaque année une belle progression vers l'Allemagne, tandis qu'on observe en 1929 un sérieux recul des envois vers le marché anglais.

b) Les divers pays importateurs d'œufs en Allemagne (en millions de pièces) :

	1927	1928	Huit mois 1929
Hollande	619 1 ^{er}	678 2 ^e	355 1 ^{er}
Russie.....	549 2 ^e	867 1 ^{er}	330 2 ^e
Pologne	285 3 ^e	154 6 ^e	102 6 ^e
Bulgarie	194 4 ^e	161 5 ^e	97 7 ^e
Danemark	190 5 ^e	210 3 ^e	148 4 ^e
Yougoslavie ..	160 6 ^e	131 8 ^e	88 8 ^e
Italie.....	134 7 ^e	140 7 ^e	102 5 ^e
Belgique	129 8 ^e	210 4 ^e	226 3 ^e

Ces chiffres sont intéressants à divers points de vue.

Il y a à retenir le retour possible et probable de la concurrence russe et balkanique, et surtout la belle avance de la Belgique.

c) Les divers pays importateurs en Angleterre (en millions de pièces) :

	1927	1928	Huit mois 1929
Danemark	681 1 ^{er}	639 1 ^{er}	383 2 ^e
Irlande	606 2 ^e	621 2 ^e	510 1 ^{er}
Pologne	406 3 ^e	307 5 ^e	184 5 ^e
Hollande	283 4 ^e	327 3 ^e	234 3 ^e
Belgique	215 5 ^e	312 4 ^e	198 4 ^e

Le recul belge est ici marqué. Cette constatation justifie précisément le projet de loi en discussion.

La régression de nos exportations sur le marché anglais résulte d'une appréciation trop peu favorable de la marchandise belge offerte sur ce marché.

C) Prix des œufs des divers pays sur le marché anglais (en francs et par pièce) :

	11 novembre 1929		18 novembre 1929	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Anglais spécial	2.12	2.19	2.26	2.325
Anglais standard	2.02	2.09	2.13	2.26
Danois 68 grammes	1.69	1.75	1.78	1.82
Danois 59 grammes	1.65	1.68	1.68	—
Italiens	1.39	1.60	1.46	1.68
Hollandais	1.17	1.57	1.16	1.65
Hollandais mélangés	1.09	1.50	1.09	1.57
Belges	1.17	1.46	1.16	1.61
Sud-Africains	1.17	1.23	1.23	1.26
Russes	0.92	1.14	0.92	1.09
Polonais	0.79	0.99	0.80	0.90

Une différence aussi marquée entre les prix réalisés par l'œuf dit « belge » est l'indice d'une oscillation exagérée de sa qualité : les variations de prix atteignent jusqu'à 40 p. c. Y a-t-il avantage à exporter de la marchandise qui ne dépasse pas en qualité celle venant de l'Afrique du Sud et à peine celle provenant de Russie ?

On comprend aisément que la bonne marchandise belge faisant les plus hauts prix, soit sérieusement handicapée par le mauvais renom de marchandises de même origine. Cette considération doit militer en faveur de mesures qui empêchent l'exportation de Belgique de qualités inférieures et l'exportation, sous le nom « d'œuf belge » d'un œuf d'origine moins appréciée ; il faut aussi rendre impossible l'exportation de Belgique sous le nom « d'œufs frais » d'œufs conservés.

L'inconvénient de cette dernière pratique est illustré par l'information suivante extraite du journal « Le Paysan » :

« Le Conseiller agricole hollandais en Belgique a communiqué récemment ce qui suit à une des principales revues agricoles de Hollande :

« On croit, dans les milieux agricoles, que l'exportation des œufs de Belgique en Angleterre est en danger, parce que certains exportateurs ne sont guère scrupuleux en ce qui concerne la qualité de la marchandise.

« Cette anomalie dans les prix (des œufs belges en Angleterre et en Belgique — note du rapporteur) a provoqué la méfiance et, au cours de recherches faites en Angleterre, il est apparu que beaucoup de lots comprenaient non seulement des œufs trop vieux mais que, dans plusieurs cas, on les avait mélangés en outre avec des œufs de frigo dans la proportion de 50 p. c. Il en est résulté une forte diminution de la demande en œufs belges et l'on craint qu'au cours de la prochaine saison, les prix ne baissent. On aurait demandé au gouvernement de prendre des mesures et, notamment, d'obliger à marquer les œufs de frigo avec un cachet spécial. »

Dans ce même ordre d'idées, nous lisons dans la revue allemande « Eier Börse » :

« La Belgique, malgré son succès gigantesque à l'exportation des œufs, importe toujours une certaine quantité d'œufs qui sont nécessairement de moindre qualité et conséquemment moins chers. Sinon, cette importation n'aurait aucune raison pour un pays comme la Belgique qui produit des œufs au delà des besoins de la consommation indigène.

» Il a été établi qu'une quantité importante des œufs importés sont réexportés vers l'Angleterre avec le cachet d'œufs belges. La réputation de l'œuf belge est menacée, si l'œuf importé n'est pas soumis au marquage préalable.

» L'Angleterre avait l'habitude, précédemment, de payer l'œuf belge particulièrement bas : « That are Belgian eggs » signifiait une moins-value et conséquemment des prix bas. Il se faisait que toujours à Londres ils étaient cotés sous le prix de marchandises danoises et hollandaises. Cette mauvaise réputation reposait sur l'emballage défectueux, sur la négligence, et souvent l'absence de connaissance technique d'exportateurs belges. »

heureusement tout cela a été amélioré.

C'est d'ailleurs pour des motifs analogues à ceux cités ci-dessus que divers pays ont, depuis un temps plus ou moins long, décrété le marquage obligatoire des œufs exportés et pris d'autres mesures réglementant l'exportation des œufs.

III. — LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE D'EXPORTATION DES ŒUFS DANS LES DIVERS PAYS.

A. — Danemark.

Depuis de longues années, les producteurs et exportateurs danois ont accompli un travail considérable en vue d'organiser le commerce des œufs sur une base solide. Une de ses grandes firmes danoises d'exportation fut la première à marquer les œufs mis sur le marché extérieur. A l'époque, cette mesure fut très remarquée à l'étranger. D'autres firmes danoises ont imité cet exemple ; on est d'accord au Danemark pour reconnaître que cet estampillage des œufs a beaucoup contribué à relever le niveau du commerce des œufs.

L'Etat (le ministre de l'Agriculture) fut bientôt persuadé qu'il était utile de généraliser ce marquage des œufs et de le rendre obligatoire.

Le 31 mars 1928, une loi a été promulguée qui autorise le ministre de l'Agriculture à établir les règles pour l'exportation, etc. Cette loi complète celle du 12 juin 1925 sur la même matière.

Tout exportateur d'œufs doit être reconnu par le ministère de l'Agriculture, et les œufs doivent être exportés sous des désignations déterminées en rapport avec leur état de fraîcheur ou de conservation.

Les caisses d'emballage doivent porter des indications précises concernant le contenu.

Tous les œufs contenus dans une caisse doivent appartenir à la même catégorie de grosseur.

Les œufs exportés sont estampillés.

L'exportation des œufs de seconde qualité est interdite.

L'exportation des œufs, comme celle du reste des produits alimentaires, est placée sous le contrôle de l'Etat, ce qui ne manquera pas de servir par la suite le renom du Danemark sur le marché mondial.

Nous n'ajouterons pas de commentaires à ces considérations d'un ouvrage officiel.

B. — Pologne.

La Pologne a réglé l'exportation des œufs par un arrêté du ministère du Commerce et de l'Industrie en date du 13 novembre 1928, publié d'accord avec le ministre de l'Agriculture, au « Bulletin des Lois », 14 janvier 1929.

Cet arrêté est entré en vigueur le 1^{er} février 1929. Il prescrit :

1. L'obligation pour toute entreprise désirant faire l'exportation des œufs d'être enregistrée comme telle auprès des pouvoirs publics. Pour obtenir cet enregistrement, il faut donner de nombreuses précisions au sujet des locaux et du matériel dont dispose l'exportateur. Si ceux-ci ne correspondent pas aux conditions préalables, l'enregistrement et l'autorisation de faire le commerce d'exportation sont refusés ;

2. La classification obligatoire des œufs d'après l'état de conservation, d'après le poids, d'après le mode de conservation ;

3. Les conditions de préparation des œufs pour l'expédition, le mode d'emballage, le conditionnement de l'emballage ;

4. Les œufs de classification différente doivent être emballés séparément ;

5. Les caisses portent sur le côté frontal un numéro d'ordre, le signe ou la marque de l'exportateur, la définition de la qualité des œufs, ainsi que l'inscription « Pologne ». La couleur de l'inscription est en rapport avec la qualité de la marchandise ;

6. La surveillance des entreprises exportatrices doit être exercée en principe dans le lieu où les œufs seront rassemblés et préparés pour l'exportation.

Le contrôle du transport des œufs est exceptionnel.

C. — Irlande du Nord.

La Loi « The Marketing of Eggs Act » (Northern Ireland) 1928 concerne surtout la conservation des œufs. Elle renferme les dispositions des lois semblables de 1924 et 1926 et prévoit le contrôle de tous les locaux où s'opère la conservation des œufs, quel que soit d'ailleurs ce mode de conservation. Elle rend obligatoire et réglemente le marquage des œufs conservés.

D. — Etat libre d'Irlande.

En vertu de la loi de 1924 (Agricultural Produce, Act) et des dispositions ministérielles de 1924 complétées par celles du 21 mars 1929 :

1. Les exportateurs doivent être enregistrés.

2. Les locaux des exportateurs doivent être enregistrés.

3. Les œufs frais destinés à l'exportation soit vers le Royaume-Uni, soit vers l'Irlande du Nord, doivent être marqués « Irish Free State ».

4. La couleur de l'encre de la marque varie d'après les saisons.

5. Les œufs moins frais seront marqués sous la rubrique « Œufs de seconde qualité ».

6. Les œufs conservés seront, après mirage et classement, et avant emballage, marqués notamment du mot « conservés ».

7. La définition d'œufs de qualité moyenne est donnée.

8. Des indications concernant le mode de conservation sont précisées.

9. Le marquage des colis quant à la quantité du contenu et la date de l'emballage, des matériaux d'emballage et toutes mesures utiles pour éviter la souillure des œufs et assurer le transport dans de meilleures conditions font l'objet d'une réglementation.

E. — Royaume-Uni.

Par disposition royale du 21 décembre 1928 prise en exécution de la loi « Merchandise Marks Act 1926 » :

1. Il est défendu d'importer dans le Royaume-Uni des œufs de poules et de canes en coquilles, de vendre ou d'exposer en vente dans le Royaume-Uni semblables œufs importés s'ils ne portent l'indication de leur origine.

2. Le mode de marquage et les conditions de ce marquage sont précisés.

3. Ces stipulations seront exécutoires quatre mois après la date indiquée ci-dessus.

Le même arrêté règle le marquage obligatoire des œufs séchés importés dans le Royaume-Uni.

F. — Pays-Bas.

Le 8 juin 1929 est entrée en vigueur la loi du 31 mai 1929, votée par les Chambres des Pays-Bas et réglant le commerce d'importation des œufs de poules et de canes.

En vertu de cette loi il est, depuis le 8 juin dernier, défendu d'importer ou de transiter les œufs de poules ou de canes (exception faite pour les œufs destinés au transit direct ou à la conservation) qui ne sont pas marqués du nom de leur pays d'origine, ou qui portent la marque « Nederland » à moins que cette dernière origine ne soit dûment reconnue exacte.

Les conditions de marquage sont précisées

Pour les œufs destinés aux établissements de conserve des œufs, il est prévu une réglementation spéciale ; ces établissements sont placés sous un contrôle officiel ; des œufs étrangers peuvent être conservés dans ces établissements sans être marqués au préalable d'une indication établissant leur origine. La réglementation ci-dessus indiquée mettant sous contrôle officiel ces établissements prévoit toute mesure utile pour éviter que ces œufs étrangers ne puissent être exportés sous le nom d'œufs néerlandais.

G. — Suède.

Le gouvernement suédois a pris également certaines dispositions légales concernant le commerce des œufs.

1. Pour l'exportation vers la Grande-Bretagne, les œufs conservés seront marqués, outre du mot « Swedish », des mots « Cold stored » pour les conserves au frigo, et du mot « Preserved » pour ceux conservés par un autre mode. Ce marquage sera fait à l'encre violette; les œufs frais seront marqués « Swedish » à l'encre rouge.

L'exportation des œufs indigènes de poules ne pourra se faire que dans des emballages marqués du mot « Runmarket ». Encore faut-il répondre à certaines conditions pour pouvoir utiliser cette marque

Les œufs de poules d'origine étrangère ne pourront être exportés en mélange avec des œufs indigènes.

Les œufs provenant des installations de conservation devront être marqués des mots « Kylhus ägg » ou « Konsewägg » en violet, suivant qu'ils sont frigorifiés ou conservés autrement.

H. — Lettonie.

L'exportation des œufs est réglée en Lettonie par une loi dont les stipulations essentielles sont les suivantes :

1. Les œufs destinés à l'exportation sont soumis au contrôle du Ministre de l'Agriculture.

2. Ce Contrôle est effectué par des contrôleurs qui vérifient, taxent et certifient la qualité des œufs exportés et le bon état des caisses.

3. Les différends entre exportateurs et contrôleurs sont réglés par la Commission d'arbitrage.

4. Le Ministre de l'Agriculture nomme les contrôleurs et les membres de la Commission d'arbitrage.

5. On peut exporter des œufs par lots qui ne peuvent pas être inférieurs à 5.000 pièces.

L'emballage des œufs doit porter la marque du contrôle et celle de l'exportateur.

6. Il est interdit d'exporter des œufs malpropres, cassés, gâtés ou suspects et des œufs dont le poids est inférieur à 48 grammes.

7. Les exportateurs d'œufs doivent se faire inscrire sur les registres du Ministre de l'Agriculture et y déposer leurs marques de commerce.

8. Le Ministre de l'Agriculture règle l'exécution de la loi.

* * *

Il nous a paru intéressant de résumer brièvement les législations étrangères sur le commerce d'exportation des œufs, afin d'y trouver une documentation pour justifier solidement les pouvoirs sollicités par le gouvernement.

Plusieurs membres de votre Commission firent observer que les délégations de pouvoirs sollicitées par l'Exécutif ne peuvent être consenties que pour des situations spéciales justifiant des mesures d'exception.

Après considération de l'importance des intérêts en cause, de l'exemple donné par les différents pays dont la législation spéciale a été ci-dessus résumée et de la limitation précise des pouvoirs sollicités ou accordés,

les membres de votre Commission ont admis le principe d'une délégation spéciale de pouvoirs permettant au gouvernement de régler certaines conditions du commerce des œufs et notamment du commerce d'exportation.

Voici enfin, le texte présenté par la Commission de l'Agriculture :

Article premier. — Le Roi peut :

1° Subordonner l'importation, l'exportation et le transit des œufs de volaille et des conserves d'œufs à un marquage préalable de la denrée et des récipients ou emballages contenant la denrée.

Déterminer le mode de marquage.

2° Réglementer la préparation en vue de la vente et le commerce des œufs de volailles importés ou des conserves d'œufs importés.

3° Soumettre à une déclaration préalable l'exportation des œufs de volaille et des conserves d'œufs et réglementer la préparation, la détention, l'emballage et l'état de ces œufs et conserves d'œufs destinés à l'exportation.

Art. 2. — Le Roi désignera les agents chargés de veiller à l'exécution des dispositions des arrêtés royaux pris en exécution de la présente loi.

Art. 3. — Les agents chargés de veiller à l'exécution des dispositions de la présente loi peuvent pénétrer dans les locaux quelconques affectés au commerce des produits visés par la présente loi pendant tout le temps qu'ils sont ouverts au public. A ces mêmes heures, ils peuvent pénétrer dans tous les dépôts, dans tous les lieux affectés à la fabrication ou à la préparation des produits visés par la présente loi.

Ils constateront les infractions par des procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve du contraire; une copie du procès-verbal sera remise au contrevenant dans les quarante-huit heures au plus tard de la constatation de l'infraction.

Art. 4. — Les agents chargés de veiller à l'exécution des dispositions de la présente loi sont autorisés à prélever à leur choix, aux fins de les examiner et de les analyser, des échantillons des marchandises suspectes.

Le mode ou les conditions de la prise d'échantillons, ainsi que l'organisation et le fonctionnement du service d'analyse seront réglés par le Roi.

Ils sont, en outre, autorisés à exiger la production de tous les documents commerciaux relatifs aux produits visés par la présente loi et les règlements pris en exécution de cette loi partout où ils trouveront de tels produits.

Toutes indications utiles pour établir la propriété, l'origine ou la destination des marchandises suspectes ou non conformes aux dispositions légales ou réglementaires leur seront communiquées sur leur réquisition tant par les producteurs, fabricants ou préparateurs que par les consignataires, les commissionnaires-expéditeurs, les vendeurs, les détenteurs ou les transporteurs de ces produits.

Art. 5. — Seront punis d'une amende de 200 à 1.000 francs, sans préjudice s'il y a lieu de l'application des peines comminées par les articles 269 à 274 du Code pénal, ceux qui se seront refusés ou opposés aux visites, aux inspections ou au prélèvement d'échantillons par les agents investis du droit de rechercher et de constater les infractions aux lois et règlements pris en exécution de la présente loi.

En cas de récidive dans les deux ans de la première condamnation pour l'infraction prévue par le premier

alinéa du présent article, le tribunal pourra élever l'amende jusqu'à 3.000 francs et prononcer un emprisonnement de huit jours à deux mois

Art. 6. — Seront punis d'un emprisonnement de huit jours à deux mois et d'une amende de 26 à 10.000 francs ou d'une de ces peines seulement, ceux qui auront contrevenu aux dispositions des arrêtés pris en exécution de la présente loi.

**LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE
DES SEMENCES, DES PLANTS DE POMMES DE TERRE, DES ENGRAIS ET DES SUBSTANCES
DESTINÉES À L'ALIMENTATION DES ANIMAUX.**

M. le député J. Van den Eynde vient de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport de la section centrale sur le projet de loi relatif à la réglementation du commerce des semences, des plants de pommes de terre, des engrais et des substances destinées à l'alimentation des animaux.

Nous donnons ci-dessous les considérations générales qui constituent l'introduction au rapport :

Ce projet de loi peut être divisé en deux parties principales :

1. Réglementation du commerce des engrais et des substances destinées à l'alimentation des animaux ;

2. Réglementation du commerce des semences et des plants de toutes espèces.

La première partie concerne les produits dont le commerce est régi par les lois du 21 décembre 1896 et les arrêtés royaux du 30 avril 1897, 18 août 1921 et 10 mars 1923.

La loi du 4 août 1890 sur la falsification des denrées alimentaires permet également d'inspecter le commerce des aliments pour bétail.

La deuxième partie constitue une innovation puisque le commerce des semences et des plants n'est soumis à aucune réglementation spéciale.

C'est pourquoi, il semble utile de les examiner séparément.

I. — Engrais et substances.

Engrais et substances destinées à l'alimentation des animaux. — La législation actuellement en vigueur subit plusieurs reproches, notamment :

1. Le contrôle est trop restreint.

Le prix élevé des matières fertilisantes et nutritives permet de réaliser des bénéfices importants par la fraude. L'intérêt du commerçant honnête, aussi bien que celui du consommateur, exige un contrôle plus sévère et plus efficace.

Actuellement, le contrôle est organisé par les lois et arrêtés royaux déjà cités et par une convention spéciale conclue entre le fabricant ou négociant d'une part et le département de l'Agriculture, d'autre part. Ce département accorde une réduction de 50 p. c. sur une partie des analyses aux maisons qui signent la convention.

Ce contrôle est trop restreint et peu efficace, car seuls les commerçants qui acceptent le contrat sont contrôlés et les autres peuvent continuer librement leurs ventes ; la surveillance s'exerce donc sur les fournitures qui offrent une garantie sérieuse et jamais sur les marchandises sujettes à caution. C'est évidemment une lacune. Aussi le projet de loi déposé a pour but de permettre au département de l'Agriculture d'organiser un véritable service de la recherche et de la répression des fraudes.

Alors les marchandises et les magasins de tous les commerçants seront surveillés par des agents compétents désignés à cet effet, c'est-à-dire le contrôle sera généralisé.

2. Indication de la teneur par deux chiffres limites.

La législation existante encourt un autre reproche : la vente des engrais peut se faire à l'unité ou avec garantie fixe.

Pour les ventes à l'unité, le fabricant doit facturer le titre réel trouvé au laboratoire de l'usine et non pas un titre supérieur dans l'espoir d'obtenir une plus-value si l'analyse n'est pas demandée.

Pour les ventes avec garantie fixe la teneur en principes essentiels est donnée souvent par deux chiffres limites. L'acheteur n'est donc pas fixé sur la composition exacte ni sur la valeur réelle de la marchandise. Dorénavant, il faudrait garantir par un chiffre unique le minimum de la teneur en principes fertilisants ou nutritifs.

Un troisième reproche à la réglementation en vigueur : Excès de formalités.

3. Excès de formalités.

Afin de vérifier l'exactitude de la composition déclarée par le commerçant il est nécessaire de faire indiquer le dosage exact de la marchandise.

Certes, il faut imposer le minimum d'écritures et de formalités pour ne pas aggraver les frais généraux qui relèvent le prix des produits et, en dernier ressort, retombent sur le cultivateur.

C'est pourquoi je retiens la suggestion de ne reproduire les détails de composition que sur certains documents alors que sur d'autres il serait permis d'inscrire un indice-repère.

En outre, pour faciliter le contrôle et déceler les fraudes et falsifications il serait utile d'obliger tous ceux qui pratiquent ce commerce d'afficher en vue de la clientèle, une liste complète mentionnant les marchandises mises en vente ou détenues en magasin et les indications prescrites par arrêté royal.

Dans les magasins, les produits seront marqués par un écriteau portant les indications identiques à celles signalées sur la liste.

*Le contrôle des produits
et de leurs qualités principales.*

Le contrôle portera sur les qualités essentielles des engrais, aliments, semences et plants.

A. — ENGRAIS.

La réglementation ne doit pas s'appliquer à toutes les substances utiles à l'alimentation des plantes. Le cultivateur doit se préoccuper surtout des engrais qui fournissent les éléments fertilisants que les végétaux trouvent insuffisamment dans le sol à l'état assimi-

lable à savoir : l'azote, l'acide phosphorique et la potasse.

Il faudra donc surveiller principalement le commerce des engrais azotés, phosphatés et potassiques, qu'ils soient simples ou composés. Mais il est nécessaire de maintenir les exceptions prévues par la loi du 21 décembre 1896, notamment :

« Les livraisons ayant pour objet soit des matières fertilisantes provenant des ressources naturelles de la ferme ou constituant des produits spontanés du sol, soit des gadoues, cendres, suies, déchets du ménage, des marchés, abattoirs, industries agricoles, soit les simples amendements, si ces diverses matières sont livrées sous leur dénomination exacte et dans leur état naturel. »

Certains engrais ou produits spécifiques sont recommandés pour leur action insecticide, anticryptogamique, fongicide, produits catalytiques ou irradiés, culture de microbes, tous éléments non dosables. L'expérience prouve que les qualités attribuées à ces engrais ou préparations ne s'y retrouvent pas ou sont souvent exagérées. Il en résulte que pour combattre les tromperies il est rationnel de contrôler ces amendements ou ces spécifiques.

B. — SUBSTANCES DESTINÉES A L'ALIMENTATION DES ANIMAUX.

Le projet de loi vise les aliments de commerce renfermant des principes nutritifs tels hydrate de carbone, albumine, graisse.

La loi de 1896 et les arrêtés royaux ne sont pas applicables aux produits tirés du sol, tels fourrages verts, foin, paille, balles, gousses, tubercules, racines, graines, ni aux résidus des cuisines ni aux sous-produits des fromageries, sucreries, brasseries, distilleries et siroperies, si ces matières sont vendues sous leur dénomination exacte, et dans leur état naturel.

Mais si les produits tirés du sol et les sous-produits industriels ont subi une préparation spéciale qui a changé l'état naturel, ils doivent tomber sous l'application de la loi, par exemple : les grains et graines, qui ont subi la mouture grossière, le concassage ou l'aplatissage, les pulpes, les drèches, les vinasses desséchées.

L'acheteur doit connaître la nature et le degré de pureté de l'aliment, sa teneur en principes alimentaires essentiels : graisse et albumine. Mais pour l'albumine — le produit le plus cher — il est utile d'être fixé non seulement sur le pourcentage brut, mais surtout sur la valeur physiologique, c'est-à-dire le taux de l'albumine digestible.

Certes, il faudra faire l'éducation du cultivateur qui confond bien souvent la proportion brute des principes alimentaires trouvée par l'analyse chimique avec la proportion des principes digestibles.

Un exemple pourra mieux faire comprendre l'écart qui peut exister entre la composition chimique et la valeur physiologique :

Balles de riz	Analysé chimique	Valeur physiologique
Eau	11.0	—
Protéines brutes	2.7	0.3
Graisse	1.5	1.0
Matières extractives	29.7	10.4
Cellulose	40.0	0.3
Cendres	15.2	12.8

Donc pour 2.7 p. c. de protéine, il n'y a que 0.3 p. c. de matière digestible ; il est donc plus important de connaître la teneur en principes utilisables que la composition chimique.

Ici se pose la question de savoir si les compléments alimentaires vendus sous le nom générique de « condiments » doivent tomber sous l'application de la loi. Ces produits n'interviennent dans l'alimentation que par quantités très minimes et ne constituent jamais la base d'une ration. Ils sont ajoutés principalement pour stimuler l'appétit, favoriser la digestion et l'assimilation, ils exercent surtout une action adjuvante.

Il est exact que la recherche de certains éléments incorporés dans ces condiments — tels les vitamines, diastases, substances radioactives — ne peut être effectuée par des analyses chimiques. Ces examens sont très compliqués et doivent être faits par des spécialistes.

La nécessité de prendre des mesures concernant ces spécifiques ne s'impose pas actuellement, mais la loi doit permettre de réglementer le commerce de toutes substances destinées à l'alimentation aussi bien que le commerce de tous les engrais.

II. — Semences et plants.

Semences. — Le commerce des semences et plants est resté libre en Belgique, alors que les pays voisins l'ont déjà réglementé.

Mais s'il importe d'assainir le commerce et de nous protéger contre l'importation des semences médiocres, il faudra éviter d'imposer un régime compliqué. Alors que pour les engrais et aliments les résultats d'analyses chimiques sont connus après quelques jours, il faudra des semaines pour déterminer les propriétés des semences.

Au contraire, le fermier ne peut sans analyse préalable juger avec certitude la valeur fertilisante des engrais ou la valeur nutritive des aliments, mais constatera aisément la valeur culturale des graines et plants. Il en résulte que le fournisseur fallacieux perd vite toute sa clientèle et disparaît du marché.

Certes, l'acheteur trompé sur les qualités substantielles doit être dédommagé des pertes subies. C'est pourquoi il est nécessaire de réglementer ce commerce et de prescrire certaines obligations, entre autres de faire garantir par le vendeur :

- a) La faculté germinative ;
- b) Taux de pureté ;
- c) Espèce et variété.

Faculté germinative et pureté des semences.

L'acheteur doit être sérieusement fixé sur ces qualités, car la valeur culturale égale le produit obtenu en multipliant le pourcentage de pureté par celui de la faculté germinative.

Exemple : betteraves à sucre ayant une pureté de 97 et un pouvoir germinatif de 80 aura une valeur culturale de $97 \times 80 = 77.60$ p. c.

Assurément faudrait-il encore tenir compte de l'énergie germinative. Les vieilles graines, certaines graines exotiques peuvent germer et donner de mauvais résultats en culture.

Comme la faculté germinative varie d'une année à l'autre, on devrait fixer après chaque récolte, les chiffres normaux pour les graines du pays.

Il semble plus pratique de ne pas imposer une moyenne, mais seulement l'obligation de garantir un minimum du pouvoir germinatif des semences vendues.

Espèce et variété. — Les chiffres de germination et de pureté ne constituent pas une base d'appréciation absolue de la valeur des semences.

En effet, les semences récoltées dans les pays du sud dont les conditions climatiques favorables permettent la maturation complète de toutes les graines, accusent un pourcentage de germination élevé. Mais l'expérience et l'observation prouvent que les rendements culturaux sont toujours inférieurs à ceux obtenus par les semences indigènes à pourcentage moins élevé.

Exemple : le trèfle violet italien donne environ 90 p. c. comme indice de germination et ne convient pas à nos terres alors que les semences indigènes accusent un indice de 50 à 60 p. c. donnant des résultats superbes. Donc, il est nécessaire de faire garantir en outre : l'espèce et la variété.

Il n'est pas possible d'étendre la garantie à toutes les sous-variétés. Le commerçant peut répondre seulement des caractères transmissibles par hérédité, caractères qui se maintiennent constants dans des conditions déterminées de milieu. C'est seulement le cas pour certaines sous-variétés mais non pour toutes.

Quant à l'origine d'une semence, elle peut présenter un intérêt capital dans certains cas. Il y a des

semences de bonne qualité qui réussissent sous le climat du sud, tel le trèfle d'Italie et donnent des mécomptes chez nous.

Il existe des exemples multiples de cette adaptation à un climat déterminé. Certes, il n'est pas toujours facile de déterminer l'origine, mais le fermier recevant des semences de trèfle contenant du plantain d'Amérique ou de la grosse cuscute présumera qu'il n'a pas du trèfle du pays.

La présence des graines de caméline dans les semences de lin révèle une semence récoltée en Russie. Il semble donc utile d'obliger exceptionnellement le vendeur à garantir l'origine de la semence vendue pour sauvegarder les intérêts de l'acheteur, de l'agriculture, de l'horticulture, de la sylviculture.

Plants. — Il s'agit non seulement des plants de pommes de terre, mais de tous autres et notamment des plants d'arbres et d'arbustes fruitiers et forestiers.

L'acheteur a le droit d'être fixé sur la variété et l'origine. La variété est surtout importante pour les arbres et arbustes.

L'origine a une grande valeur pour nos achats de plants de pommes de terre. La Belgique en achète à l'étranger pour des dizaines de millions.

Maintes fois, on a pu constater que des pommes de terre achetées dans le pays ont été expédiées par delà la frontière hollandaise, pour nous revenir comme plants sélectionnés. Certes le certificat d'origine n'extirpera pas la fraude mais la combattra.

Si la loi impose de déterminer l'origine, l'acheteur pourra intenter une action et réclamer des dommages intérêts au vendeur fallacieux — tandis qu'actuellement le vendeur malhonnête évite de délivrer une attestation écrite.

En outre, le certificat d'origine délivré par une maison sérieuse, station de sélection ou un syndicat de vente présentera une grande garantie, alors que les seuls documents prouvant que les plants de pommes de terre sont expédiés de telle gare n'auront qu'une valeur relative. A l'acheteur d'être prudent.

Donc, pour combattre la fraude et protéger l'acheteur, il est nécessaire d'imposer le certificat d'origine.

LA CONCENTRATION DANS L'INDUSTRIE AUTRICHIENNE DE L'AUTOMOBILE

Nous donnons ci-dessous, d'après le *Bulletin Quotidien* de la Société d'Etudes et d'Informations économiques une note sur la concentration de trois ateliers de construction automobile en Autriche. Rappelons qu'une de nos grandes banques belges s'est intéressée, directement et indirectement, à la firme Steyr.

Un essai de concentration est actuellement tenté dans l'industrie de l'automobile en Autriche.

La marque Austro-Daimler, qui avait déjà conclu des accords provisoires avec les firmes Austro-Fiat et Puch, vient de fusionner avec Puch et Steyr.

Dans leur programme, les trois marques indiquent qu'elles vont travailler en commun à la fabrication des automobiles, en répartissant les types, et en confiant à une direction unique les achats de matières premières.

En fait, cette fusion supprime presque entièrement la concurrence dans l'industrie automobile autrichienne.

Il est permis d'y voir le prélude d'une concentration totale.

Il y a bien, en effet, d'autres firmes qui fabriquent des automobiles en Autriche, — notamment les usines Gräf et Stift, Taurer, Perl et Fross-Büssing — mais elles ont, en général, orienté leur fabrication vers les autobus, les voitures commerciales et les camions; les automobiles de tourisme ne les intéressent que pour une petite part de leur activité.

Au surplus, la marque Perl est une entreprise ressortissant des établissements de crédit qui ont réuni la marque Austro-Daimler, Puch et Steyr. Il est donc facile de prévoir que la marque Perl ne sera pas une concurrente dangereuse et l'on considère, en général, son entrée dans le consortium comme probable dans un très proche avenir.

Primitivement, le plan général élaboré par la direction des trois firmes envisageait de réserver aux usines tout à fait modernes de Steyr la fabrication des moteurs et des roulements à billes et de concentrer à Wiener-Neustadt, aux usines Daimler, la fabrication proprement dite des automobiles. Mais les difficultés naissent de la répartition du travail entre les trois usines qui se trouvent chacune dans un état différent de la République fédérative : les usines Steyr sont en effet à Steyr (Haute Autriche); les usines Daimler à Wiener-Neustadt (Basse Autriche), et les usines Puch à Gratz (Styrie).

Ces trois firmes produisent des automobiles mais s'intéressent aussi à d'autres fabrications. C'est ainsi que Steyr, à côté de ses moteurs et de ses roulements à billes, fabrique des accumulateurs, des armes de chasse et toutes sortes de fusils. Les usines Puch produisent des motocyclettes presque toutes destinées à être exportées en Allemagne; enfin, les usines Daimler, primitivement construites pour la fabrication exclusive de moteurs d'automobile, produisent en plus des moteurs d'avions, des moteurs pour chemins de fer ruraux, et des automotrices.

Le développement des trois firmes, avant leur fusion, a été fort inégal. Toutes les trois, principalement Daimler et Steyr, ont dû faire face à des frais considérables pour la modernisation de leurs usines. Par ailleurs, comme l'émission nouvelle d'actions a été, depuis 1923, rendue impossible par la dépression de la Bourse, les firmes ont dû faire appel dans une très large proportion au crédit bancaire. Chez Daimler, les affaires ayant été mauvaises jusqu'en 1927, le montant des dettes envers les banques a pris des proportions considérables. Mais, dans les trois dernières années, on a réussi, par une compression des prix de revient et la création de nouveaux débouchés intérieurs et extérieurs, à amortir une partie importante de la dette par des remboursements aux établissements de crédit et au Bankverein.

En mai 1928, Austro-Daimler et Puch fusionnaient. Cette entente se révélait très profitable pour Austro-Daimler, car elle permettait déjà un début de rationalisation, grâce à une diminution notable des frais de revient.

Le développement de la firme Steyr fut plus difficile. Cette firme, après avoir tenu le premier rang lorsqu'elle fabriquait des armes, pendant la guerre, a connu depuis des difficultés financières; elle a dû, par ailleurs, se moderniser récemment. Les moyens propres de cette entreprise sont très insuffisants. Le capital-actions ne s'élève qu'à 15 millions de schillings, le fonds de réserve à 5 millions, alors que les crédits consentis se sont élevés, en ces derniers temps, à plus de 70 millions de schillings.

Les charges d'intérêt étaient, depuis plusieurs mois, devenues si considérables que l'entreprise n'était plus rémunératrice. En outre la publicité absorbait des sommes qui n'étaient plus en rapport avec la vente. Cependant la Steyr est considérée comme une voiture de première classe sur le marché international. Donc malgré une vente assez étendue, malgré l'apparition de types nouveaux, la maison Steyr ne pouvait plus envisager d'amélioration de sa situation.

L'énormité des besoins d'argent de Steyr était une des causes des difficultés du Boden-Credit Anstalt qui avait consenti pour cette affaire de forts grands sacrifices.

Toutes ces raisons militaient en faveur d'une entente, et surtout d'une entente avec Austro-Daimler.

Les trois marques d'automobiles Steyr, Daimler et Puch subsisteront séparément, mais la direction générale de l'exploitation sera transférée chez Daimler. L'ancien capital-actions de Steyr sera fortement réduit (on parle d'un échange d'actions dans la proportion de 1 contre 5 ou même 1 contre 10), une partie des dettes sera amortie, et en même temps le capital-actions augmenté. Somme toute, on poursuivra par tous les moyens une politique de remise en valeur de l'affaire Steyr dont la fabrication, dirigée avec clairvoyance, autorise par ses qualités les meilleurs espoirs.

LES PAYEMENTS DE L'ALLEMAGNE

du 1^{er} septembre 1929 au 28 février 1930.

En exécution du protocole de La Haye du 31 août dernier et pendant la durée de la période de transition, qui a commencé le 1^{er} septembre 1929, date où a pris fin le plan Dawes, et qui s'étendra jusqu'au jour où sera mis officiellement en vigueur le plan Young, les états mensuels publiés par l'agent général des paiements de réparations sont divisés en trois parties, applicables: la première à la liquidation des sommes restant en caisse et provenant du plan Dawes; les deux autres à la période de transition qui précède l'application officielle du plan Young. Voici le détail des opérations effectuées du 1^{er} septembre 1929 au 28 février 1930 par M. Parker Gilbert:

L'état I indique, sous la forme habituelle, les fonds disponibles et les transferts effectués au titre du plan des experts de 1924 (plan Dawes). Cet état donne, en d'autres termes, les transferts effectués au moyen des fonds encore disponibles au titre du plan Dawes, depuis le 1^{er} septembre 1929, où le plan a pris fin avec la 5^e annuité, jusqu'au 28 février 1930, ainsi que le solde en espèces à cette dernière date.

Du 1^{er} septembre 1929 au 28 février 1930, les sommes disponibles au titre du plan Dawes, comprenant le solde en espèces au 31 août dernier et les recouvrements effectués sur le compte Dawes depuis cette date se sont élevés à 320.039.447 marks-or 37. Sur ce total il a été transféré 283.654.129 marks-or 37, dont 29.181.353 marks-or 27 en février. Il restait donc en caisse, au titre du plan Dawes, le 28 février, 36 millions 385.318 marks-or.

Les états II et III indiquent: le total des recettes provenant de l'Allemagne pour la période postérieure à la cinquième année d'application du plan Dawes; le total des allocations prélevées sur ces recettes pour être réparties entre les puissances créancières ou d'autre façon, conformément aux dispositions du protocole de La Haye du 31 août 1929 complété par l'accord de La Haye du 20 janvier 1930; enfin les transferts effectués.

Ces protocoles prévoient que, pendant la période de transition et jusqu'à la ratification par le Reich du plan Young, l'Allemagne fera à l'agent des paiements de réparations les paiements prévus par le plan Dawes. Le service de l'emprunt extérieur allemand 1924 constitue, bien entendu, une charge de priorité sur ces paiements. Les puissances créancières ont consenti de leur côté, sous réserve de l'entrée en vigueur définitive du plan Young, que les montants à recevoir par elles sur les paiements à effectuer par l'Allemagne postérieurement à la cinquième année du plan Dawes seraient limités, en ce qui concerne la part de chaque puissance, aux sommes inscrites dans la répartition des annuités du plan Young. Le gouvernement allemand s'est engagé à fournir, en outre: 1^o une somme, qui ne dépassera pas 6 millions de reichsmarks, à prélever sur les paiements faits par l'Allemagne pendant la

période de transition pour les dépenses des commissions et des organismes du plan Dawes, dépenses couvertes précédemment par les annuités Dawes; 2^o une somme forfaitaire de 30 millions de reichsmarks à verser, une fois pour toutes, au fonds de réserve en vue de couvrir les frais des armées d'occupation et ceux de la haute commission interalliée des territoires rhénans.

C'est dans ces conditions que, pendant la période de transition, du 1^{er} septembre 1929 au 28 février 1930, l'Allemagne a versé 1.019.213.756 marks-or 82, valant 6.195 millions de francs (dont 184.172.088 marks-or 82 en février), savoir:

Intérêt et amortissement des obligations de réparations des chemins de fer, déduction faite de l'escompte	269.445.779,02
Contribution budgétaire	623.528.385,00
Impôt sur les transports	120.567.548,30
Intérêt et différence de change	5.672.044,51
Total	1.019.213.756,83

Les allocations effectuées pendant cette période de six mois, conformément aux dispositions rappelées ci-dessus des protocoles de La Haye, se sont élevées à 720.812.707 marks-or 47 (dont 113.489.431 marks-or 14 en février), ainsi réparties:

Pour le service de l'emprunt extérieur allemand 1924	4 8.126.993,18
Pour répartition entre les puissances créancières, conformément à l'arrangement relatif à la période de transition (annexe III du protocole de La Haye)	636.685.714,29
Contribution au fonds de réserve pour frais d'occupation (prévue à l'annexe IV du protocole de La Haye).	30.000.000,00
Contribution au fonds pour dépenses des commissions et des organismes du plan Dawes (prévue à l'annexe III du protocole de La Haye)	6.000.000,00
Total	720.812.707,17

L'Allemagne avait donc versé du 1^{er} septembre 1929 au 28 février 1930, une somme de 208.401.049 mks-or 36, en excédent des allocations effectuées conformément au protocole de La Haye. Cette somme fut, conformément aux accords de La Haye du 20 janvier 1930, placée presque totalement en bons du Trésor du Reich à un mois.

Sur les 720.812.707 marks-or 47 représentant les fonds disponibles pour la période de transition, il a été transféré du 1^{er} septembre au 28 février 568 millions 100.076 marks-or 65 (dont 98.584.606 marks-or 33 en février). Voici le détail (en marks-or) des transferts effectués depuis l'ouverture de la période de transition (1^{er} septembre 1929-28 février 1930) :

En monnaies étrangères :

Service de l'emprunt extérieur allemand 1924	48.126.993,18
Reparation Recovery Act	57.022.548,57
Livraisons en vertu d'accord	18.184.133,40
Transferts en espèces	214.785.080,64
Frais des commissions et des organismes du plan des experts de 1924 imputables au fonds spécial pour lesdites dépenses	1.765.218,66
Total	339.883.974,45
<i>Au moyen de paiements en reichsmarks pour :</i>	
Livraisons en nature	211.240.186,42
Armées d'occupation	1.558.376,34
Divers	655.756,44
Frais d'occupation imputables au fonds de réserve	13.571.769,98
Frais des commissions et des organismes du plan des experts de 1924 imputables au fonds pour lesdites dépenses	1.190.019,02
Total	228.216.102,65
Total des transferts	568.100.076,65

Et il restait en caisse le 28 février en espèces, au titre de la période transitoire, 152.712.630 marks-or 82.

Sur les 568.100.076 marks-or 65 transférés du 1^{er} septembre 1929 au 28 février 1930, au titre de la période transitoire, ont été prélevés par priorité le service de l'emprunt extérieur allemand, les frais d'occupation (armée française et commission rhénane) imputables au fonds de réserve, les frais des commissions et des organismes du plan Dawes imputables au fonds spécial pour lesdites dépenses. Le reste, soit 503.446.075 marks-or 81 a été réparti entre les puisc-

Voici quelle a été la part de la Belgique :

	Rm.
Armée d'occupation	154.188,17
Matières colorantes et produits pharmaceutiques	4.085.583,82
Engrais chimiques et produits azotés	485.217,07
Sous-produits du charbon	238.280,46
Livraisons diverses	10.785.723,51
Transferts d'espèces	39.918.609,08
Total	55.667.602,11

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

Le belga continue à faire prime sur les principaux marchés étrangers. La livre sterling n'a pas dépassé 34,89. Cette devise est en ce moment en hausse marquée à New-York; elle y a atteint aujourd'hui en clôture le cours de \$ 4,8670. Son orientation sur notre place n'en a été nullement modifiée; mais c'est le dollar qui subit entièrement le contre-coup de ce revirement. Il est descendu ce jour après-Bourse à 7,1690.

Le franc français s'est alourdi il y a quelques semaines, lorsque la Banque de France ramena le taux de son escompte de 3 1/2 à 3 p. c. La même tendance a persisté durant toute la présente quinzaine. Elle s'est accentuée plus rapidement ces jours-ci. Jusqu'au 10 mars, on avait coté 28,08 environ; actuellement le cours se trouve au-dessous de 28.06.

Le florin s'est tassé à 287,70 et à différentes reprises a été largement offert à un cours inférieur. Le franc suisse, contrairement à la plupart des autres changes, s'est montré invariablement ferme. Son cours est resté au delà de 138,80. Le reichsmark a oscillé entre 171,10 et 171,15, ce qui représente un recul d'environ 15 centièmes de belga sur son cours de la quinzaine précédente. La lire italienne s'est mollement défendue autour de 37,575. Seule des trois couronnes scandinaves, la devise suédoise est en progrès; elle est passée de 192,55 à 192,75. Mais, pas plus que ses deux voisines, elle n'a eu un marché très animé.

La devise espagnole est parvenue à réagir assez énergiquement. Nous la retrouvons au delà de 90 venant de 87, hausse réalisée en l'espace de dix jours. Mais son marché reste extrêmement nerveux et des oscillations importantes se produisent encore d'une heure à l'autre.

La physionomie du marché des devises à terme ne s'est pas modifiée. La livre sterling à trois mois a été généralement traitée, à peu de chose près, au même prix qu'au comptant. Le franc français, pour un terme identique, continue à faire une prime de 5 centièmes de belga environ.

Une détente sensible s'est produite sur le marché de l'argent. Le taux du « call money » a fléchi de 2 3/4 à 2 p. c. D'autre part, l'escompte privé, qui fut offert jusqu'à la fin du mois de février à 3 7/16 p. c., est actuellement recherché à 3 1/4 p. c.

Bruxelles, le 21 mars 1930.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

La tendance du marché du comptant s'est montrée meilleure à la fin de cette dernière quinzaine, encore que l'activité soit restée modérée.

Ces dispositions au raffermissement se trouvent marquées par une certaine amélioration des cotations au 19 mars par rapport à celles enregistrées le 5 mars. Citons:

Aux rentes: 3 p. c. Dette belge 2^e série se répète à 68; 5 p. c. Intérieur à prime (titre de 25.000 fr.), 508-506,50; idem (titre unitaire), 505-504,75; 6 p. c. Conso-1921, 205,25-201; 5 p. c. Dommages de guerre 1922, 1921, 205,25-201; 5 p. c. Dommages de guerre 1923, 256,75-253,25; 5 p. c. Dommages de guerre 1923, 519,75-515.

Aux assurances et banques: Assurances Générales sur la Vie, 7225-7000; Banque Belge pour l'Étranger, 1100-1080; action de dividende Banque Belge du Travail, 902,50-845; Banque de Bruxelles, 1250-1260; Banque Nationale de Belgique, 3155-3160; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 965-950; part de réserve Société Générale de Belgique, 10500-10212,50.

Aux entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières: Part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 27500-26025; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 7925-7500; action de dividende idem, 15100-14200.

Aux chemins de fer et canaux: Société Nationale des Chemins de fer belges se répète à 599; part de fondateur Congo, 10925-9975; action de jouissance Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, 812,50-687,50.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux: Action de capital Bruxellois, 2100-1975; action de dividende idem, 6100-5850; 100^e part de fondateur Rosario, 1310-1290.

Aux tramways et électricité (Trusts): 5^e action ordinaire Centrale Industrielle Electrique, 5750-5625; part sociale Compagnie Belge de Chemins de fer et Entreprises, 1425-1400; action de capital Electrobél, 4812,50-5500; Engetra, 805-735; part de fondateur Railways et Electricité, 5950-5900; action ordinaire Sofina se répète à 21400.

Aux entreprises de gaz et d'électricité: Action de jouissance Bruxelloise d'Electricité, 855-727,50; action de dividende Electricité de l'Escaut, 8325-8200; 10^e part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 8300-8750; part de fondateur Electricité du Pays de Liège, 6725-6375; action ordinaire Electricité de Sofia et de Bulgarie, 8750-8650; action de capital Force, Eclairage et Docks de Gand, 3375-4150.

Aux industries métallurgiques: Forges de Clabecq, 27700-27900; Cockerill, 2300-2150; Espérance-Longdoz, 4730-4490; Forges de la Providence, 10225-10150; action ordinaire Sambre-et-Moselle, 5175-5000.

Aux charbonnages: Ans-et-Rocour, 2025-1950; Gouffre, 18100-18300; Mariemont-Bascoup, 7100-8000; Maurage, 13250-11550; Monceau-Fontaine et Martinet, 5725-6100; Willem-Sophia, 6525-6225.

Aux glacières: Part sociale Saint-Roch, 32425-31525; action ordinaire Sainte-Marie, 1545-1670.

Aux industries de la construction: Part de fondateur Ciments de Thieu, 707,50-620; action ordinaire Ciments de Visé, 3950-4270; part de fondateur Merbes-Sprimont, 7500-7750; action de capital Tuileries du Pottelberg, 9350-9300.

Aux industries textiles et soieries: Action de dividende Etablissements Américains Gratry, 6800-6700; part de fondateur Le Peigné, 1525-1350; Linière La Lys,

14500-14200; action privilégiée Soie Viscose, 2495-2400; Tresse et Lacets Torley, 4630-4510.

Aux **produits chimiques**: Part sociale Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs, 1795-1720; part de fondateur Industries Chimiques, 4550-4525; action de capital Sidac, 5375-5175; action de dividende idem, 4450-4275.

Aux **valeurs coloniales**: Action de capital Ciments du Katanga, 5725-5425; action de capital Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 5125-5050; action privilégiée Katanga, 67000-65600; action ordinaire idem, 52900-52250; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 5587,50-5355; action de capital idem, 8325-7800.

Aux **valeurs de plantations caoutchoutières**: Part de fondateur Hallet, 3775-3630; Huileries de Sumatra, 1500-1455.

Aux **alimentation**: Action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 3885-3565.

Aux **industries diverses**: 10^e part de fondateur Bleu d'Outremer, 700-735; 9^e action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 5725-7175; action de capital Imprégnation des Bois, 3875-3300.

Aux **actions étrangères**: Part de fondateur Banque Agricole d'Egypte, 128000-125100; Chade, 13800-13475; part de fondateur Exploitations Indes Orientales, 14050-13625; part de fondateur Mopoli, 10700-9750; part sociale Arbed, 9250-9100.

Terme.

20^e part de fondateur Aljustrel, 342,50-336,25; Banque de Paris et des Pays-Bas, 4120-4175; Barcelona Traction, 945-795; Brazilian Traction, 1415-1370; action de capital Buenos-Ayres, 362,50-367,50; Mexico Tramways, 770-680; action privilégiée Sidro, 1500-1395; 5^e action ordinaire idem, 1435-1335.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »
	escompte d'acceptat.	escompte et de non domic.	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	
1930	escompte traites domiciliées	escompte et de non domic. de traites promises	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation marché

6 mars 1930	3,50	4,—	5,—	3,4375	4,25	3,—
7	3,50	4,—	5,—	3,4375	—	2,875
8	3,50	4,—	5,—	3,4375	—	2,50
10	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,625
11	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,50
12	3,50	4,—	5,—	3,375	4,25	2,25
13	3,50	4,—	5,—	3,375	—	3,—
14	3,50	4,—	5,—	3,25	—	2,875
15	3,50	4,—	5,—	3,25	—	2,50
17	3,50	4,—	5,—	3,125	4,125	2,50
18	3,50	4,—	5,—	3,25	—	2,50
19	3,50	4,—	5,—	3,25	—	2,375
20	3,50	4,—	5,—	3,25	—	2,—

b) Les derniers mois (1) :

1928	4,25	4,75	5,75	4,0555	4,2764	2,6586
1929	4,35	4,85	5,85	4,3018	5,1545	2,8324
1928	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,505
1929	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,443
1928	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,505
1929	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,111
1928	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,663
1929	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,654
1928	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,635
1929	4,—	4,50	5,50	3,96354	4,905	3,239
1928	4,—	4,50	5,50	3,9725	5,205	2,833
1929	4,—	4,50	5,50	4,04	5,25	3,176
1928	4,—	4,50	5,50	4,92894	5,80357	3,405
1929	4,—	4,50	5,50	4,9375	5,8977	3,185
1928	4,—	4,50	5,50	4,9375	6,031	3,421
1929	4,—	4,50	5,50	4,6652	5,531	2,342
1928	4,—	4,50	5,50	4,4018	5,50	2,504
1929	4,—	4,50	5,50	3,4014	6,1607	1,690
1928	4,—	4,50	5,50	3,4141	4,25	2,588

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) au 20 Mars 1930 } sur les valeurs au comptant 6,50 %
 } sur les valeurs à terme..... 6, %

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

II. Taux des dépôts en banque au 20 mars 1930.

BANQUES	Comptes à vue	Comptes quinzaine	15 jours de préavis	Comptes de dépôts à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,50	4,—	4,—	4,15	4,25	4,50	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,50	4,—	4,—	4,15	4,25	4,50	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,50	4,02	—	4,—	4,—	4,50	—	—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	—	4,75	5,—	5,—	5,—	5,—

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Epargne sous la garantie de l'Etat : 4 p. c. jus- qu'à 20.000 francs : 3 p. c. pour le surplus.

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours quotidiens des changes à Bruxelles.

DATES 1930	LONDRES 1 £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 28,1773 b.	N.-W.-YORK (câble) 1 \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 lires = 37,862 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 10. Kt = 21,30 6 b.	MONTRÉAL 1 \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,821 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,68 b.	BUDAPEST 100 pengő = 125 79 b.
6-3 ..	34,886	28,086	7,17725	287,84	138,70	86,55	37,595	192,675	191,95	192,05	21,27	7,135	171,34	101,10	80,45	125,45
7-3 ..	34,8875	28,087	7,17775	287,75	138,73	87,15	37,5875	192,55	191,875	192,10	21,27	7,138	171,25	101,05	80,50	125,50
10-3 ..	34,8905	28,084	7,175	287,75	138,85	88,50	37,585	192,60	191,925	192,09	21,275	7,1395	170,79	101,08	80,55	125,50
11-3 ..	34,89	28,077	7,17525	287,75	138,875	88,85	37,575	192,625	192,—	192,025	21,275	7,1355	171,—	101,025	80,475	125,35
12-3 ..	34,883	28,073	7,1756	287,68	138,765	87,75	37,575	192,625	191,95	192,10	21,2675	7,135	171,14	101,05	80,45	125,40
13-3 ..	34,885	28,0755	7,17475	287,675	138,81	88,30	37,579375	192,625	192,—	191,95	21,27	7,1355	171,095	101,05	80,50	125,40
14-3 ..	34,8875	28,0775	7,1755	287,73	138,875	89,—	37,61	192,63	191,95	192,075	21,275	7,1430	171,175	101,025	80,45	125,35
17-3 ..	34,885	28,0725	7,1765	287,725	138,91	90,60	37,575	192,675	191,975	192,—	21,27	7,15	171,14	101,05	80,50	125,30
18-3 ..	34,8815	28,0630	7,175725	287,675	138,825	90,75	37,575	192,65	191,975	192,10	21,27	7,162	171,12	101,10	80,50	125,35
19-3 ..	34,88375	28,0655	7,1745	287,65	138,83	89,75	37,55	192,70	191,95	192,075	21,265	7,1555	171,14	101,15	80,50	125,40
20-3 ..	34,8865	28,0635	7,1745	287,73	138,83	90,20	37,565	192,75	191,95	192,10	21,2675	7,162	171,16	101,15	80,40	125,375

II. — Moyennes annuelles et mensuelles des changes à Bruxelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Italie	Stockholm	Berlin	Vienne
1928	34,935	28,151	7,1791	288,76	138,27	119,14	37,751	192,41	171,29	101,06
1929	34,902	28,142	7,1859	288,59	138,55	105,48	37,612	192,50	171,09	101,03
1928 Décembre	34,885	28,107	7,1890	288,81	138,55	116,64	37,649	192,40	171,33	101,18
1929 Janvier	34,899	28,124	7,1955	288,61	138,45	117,20	37,663	192,44	171,03	101,16
Février	34,922	28,107	7,1966	288,22	138,41	112,02	37,674	192,37	170,77	101,07
Mars	34,952	28,130	7,2024	288,47	138,53	108,38	37,716	192,40	170,85	101,22
Avril	34,949	28,135	7,2013	289,05	138,60	106,21	37,711	192,33	170,71	101,13
Mai	34,931	28,140	7,2010	289,45	138,67	102,41	37,707	192,44	171,13	101,11
Juin	34,917	28,160	7,2020	289,16	138,56	101,70	37,680	192,76	171,70	101,12
Juillet	34,906	28,176	7,1957	288,78	138,41	104,32	37,643	192,89	171,42	101,23
Août	34,874	28,149	7,1919	288,09	138,38	105,45	37,610	192,69	171,27	101,29
Septembre	34,877	28,155	7,1940	288,37	138,60	106,12	37,628	192,69	171,28	101,25
Octobre	34,869	28,147	7,1607	288,18	138,50	103,73	37,499	192,24	170,97	100,72
Novembre	34,867	28,150	7,1485	288,48	138,64	99,77	37,426	192,11	171,—	100,57
Décembre	34,862	28,133	7,1418	288,20	138,83	98,54	37,390	192,59	171,—	100,51
1930 Janvier	34,934	28,192	7,1742	288,64	138,83	94,118	37,546	192,65	171,36	100,91
Février	34,897	28,105	7,1779	287,84	138,48	91,025	37,577	192,58	171,35	101,05

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas).

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
A 1 mois :								
6 mars 1930;	R 0,003	—	—	R 0,030	pair	—	R 0,10	—
7 —	—	R 0,002	—	R 0,024	pair	—	R 0,10	—
8 —	—	R 0,001	R 0,020	—	pair	—	—	—
10 —	pair	—	R 0,020	—	pair	—	R 0,10	R 0,20
11 —	—	pair	—	R 0,026	pair	—	R 0,10	—
12 —	pair	—	R 0,020	R 0,024	D 0,005	pair	R 0,10	R 0,20
13 —	pair	—	R 0,018	—	pair	—	R 0,20	—
14 —	pair	—	—	R 0,020	pair	—	R 0,20	—
15 —	—	R 0,001	—	R 0,022	—	pair	R 0,20	—
17 —	pair	R 0,001	R 0,016	R 0,020	pair	—	R 0,20	—
18 —	pair	—	—	R 0,022	—	pair	R 0,20	—
19 —	pair	—	R 0,020	—	—	pair	R 0,20	—
20 —	pair	—	R 0,020	—	—	pair	R 0,20	—
A 3 mois :								
6 mars 1930;	R 0,004	—	—	R 0,060	pair	—	R 0,20	—
7 —	—	R 0,010	—	R 0,060	pair	—	R 0,20	—
8 —	—	R 0,004	R 0,050	—	pair	—	—	—
10 —	pair	—	—	R 0,056	pair	—	—	R 0,30
11 —	D 0,002	D 0,001	—	R 0,060	pair	—	R 0,20	—
12 —	R 0,004	—	R 0,052	R 0,060	D 0,001	—	—	R 0,40
13 —	R 0,002	—	R 0,054	—	pair	—	R 0,35	—
14 —	R 0,002	—	—	R 0,060	pair	—	R 0,35	—
15 —	—	R 0,002	—	R 0,056	—	pair	R 0,40	—
17 —	R 0,001	R 0,002	R 0,048	R 0,056	D 0,001	—	—	—
18 —	pair	—	—	R 0,056	—	pair	R 0,40	—
19 —	pair	—	R 0,050	—	—	pair	R 0,40	—
20 —	pair	—	R 0,050	—	—	pair	R 0,40	—

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(En millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir journalier moyen des titulaires	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1928 Moyenne mensuelle	(*) 224.997	1.613	3.469	8.393	3.444	8.391	23.697	86,7
1929 Moyenne mensuelle	(*) 249.121	1.900	4.082	9.779	4.051	9.785	27.698	87,1
1928 Décembre	224.997	1.719	3.856	9.082	3.622	9.083	25.643	87,7
1929 Janvier	227.881	1.766	4.030	9.349	4.114	9.352	26.845	86,0
Février	229.737	1.743	3.298	8.304	3.392	8.309	23.303	87,0
Mars	231.869	1.706	3.773	9.226	3.673	9.229	25.900	87,0
Avril	233.918	1.817	3.982	9.514	3.993	9.517	27.006	86,6
Mai	235.864	1.846	3.974	9.574	3.853	9.581	26.982	86,8
Juin	237.636	1.904	3.939	9.756	3.909	9.759	27.362	87,6
Juillet	239.445	1.946	4.499	10.470	4.470	10.476	29.915	87,4
Août	241.082	1.911	4.208	10.028	4.190	10.040	28.465	88,6
Septembre	243.040	1.946	4.100	9.734	4.036	9.738	27.608	87,3
Octobre	245.296	2.062	4.714	11.058	4.540	11.072	31.384	87,0
Novembre	247.242	2.072	4.090	10.148	4.196	10.156	28.591	87,3
Décembre	249.121	2.087	4.383	10.186	4.247	10.195	29.011	87,0
1930 Janvier	251.752	2.097	4.575	10.551	4.509	10.565	30.201	86,4
Février	253.872	2.105	3.815	9.752	4.015	9.760	27.342	87,7

(*) Au 31 décembre.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(en milliers de francs)		
1928 Année	1.317.634	71.310	5,41	8.301.615	178.493	2,15
1929 Année	1.509.718	85.168	5,64	12.664.998	263.518	2,08
1928 Novembre	119.032	6.125	5,15	748.195	15.119	2,02
Décembre	124.894	7.165	5,74	698.122	17.473	2,50
1929 Janvier	110.496	6.281	5,68	784.814	15.850	2,02
Février	100.035	6.187	6,18	744.535	17.541	2,36
Mars	104.199	5.891	5,65	846.848	16.422	1,94
Avril	123.618	6.206	5,02	908.563	17.086	1,88
Mai	126.695	6.378	5,03	942.239	19.143	2,03
Juin	137.524	7.134	5,19	1.104.771	22.402	2,03
Juillet	142.417	7.866	5,52	1.253.290	23.125	1,85
Août	126.182	7.353	5,83	1.213.463	24.303	2,—
Septembre	123.205	7.078	5,74	1.233.667	24.616	2,—
Octobre	132.142	7.103	5,38	1.269.760	23.576	1,86
Novembre	136.024	7.886	5,80	1.221.852	27.876	2,28
Décembre	147.181	9.805	6,66	1.141.197	31.574	2,77
1930 Janvier	139.746	9.650	6,91	1.181.061	36.084	3,06

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1927	1928	1929	1927	1928	1929
Première période	133	126	105	38	24	34
Deuxième période	122	127	105	28	34	22
Troisième période	91	109	95	30	35	23
Quatrième période	155	133	139	31	17	23

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de parti- cipants à la fin de la période	Montant des liquidations (en millions de francs) (1)	Montant des liquidations (en millions de francs) (1)
1928 Moyenne mensuelle	38 (*)	377	36.936	170	24.932	16	200 (*)	675	378
1929 Moyenne mensuelle	38 (*)	409	40.293	181	27.068	20	250 (*)	1.263	304
1928 Décembre	38	399	38.697	176	26.006	18	200	1.315	291
1929 Janvier	38	415	39.468	189	26.641	22	200	2.272	378
Février	38	370	35.700	166	24.022	19	200	1.894	263
Mars	38	394	38.630	177	26.247	20	200	1.420	291
Avril	38	409	40.913	183	27.675	21	200	1.223	368
Mai	38	412	38.993	180	25.872	19	200	961	237
Juin	38	407	40.700	179	27.388	20	200	1.167	195
Juillet	38	432	44.018	192	29.720	21	250	999	265
Août	38	412	41.098	183	27.677	19	250	1.143	285
Septembre	38	390	40.544	171	26.904	21	250	1.158	240
Octobre	38	443	44.328	197	29.541	22	250	1.255	311
Novembre	38	401	39.103	175	26.445	19	250	910	587
Décembre	38	425	40.024	185	26.686	20	250	759	234
1930 Janvier	38	421	39.271	186	25.918	21	250	822	139
Février	38	388	35.053	173	23.302	20	250	697	142

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois

(*) Au 31 décembre.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.
A. — Recettes et dépenses d'exploitation (en millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1927 Moyenne mensuelle	57,9	177,1	5,7	240,7	206,2	34,5	85,65
1928 Moyenne mensuelle	65,0	185,1	5,7	255,8	214,7	41,1	83,92
1928 Novembre	57,7	204,3	6,0	268,1	228,0	40,0	85,06
Décembre	64,1	185,3	5,3	254,7	228,4	26,3	89,65
1929 Janvier	58,4	190,0	7,0	255,4	230,6	24,8	90,28
Février	47,9	173,2	6,4	227,5	226,4	1,1	99,52
Mars	67,2	236,9	6,8	310,9	242,7	68,2	78,06
Avril	64,8	228,3	6,4	299,5	241,9	57,7	80,74
Mai	72,7	212,0	5,5	290,2	247,1	43,1	85,15
Juin	76,0	215,3	6,4	297,7	238,8	58,9	80,19
Juillet	89,4	223,8	6,7	319,9	266,5	53,4	83,30
Août	99,5	224,0	6,6	330,1	264,4	65,6	80,12
Septembre	87,2	216,5	6,2	309,9	257,1	52,7	82,98
Octobre	69,8	240,3	7,1	317,2	274,4	42,8	86,51
Novembre	64,6	228,0	6,3	298,9	279,8	19,1	93,62
Décembre (chiffres provis.)	68,2	212,2	6,5	286,9	285,0	1,9	99,37
1930 Janvier (chiffres provis.)	64,0	217,4	8,0	289,4	281,0	8,4	97,10

B. — Statistique du trafic.
1°) Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES					
	Nombre (1 = 1.000)	Voyageurs-km. (1 = 1.000.000)	Tonnes totales (1 = 1.000)	Tonnes-km. (1 = 1.000.000)				
				Service intérieur	Service mixte	Service internat.	Transit	Total
1927 Moyenne mensuelle	18.079	492	6.386	208	50	267	131	656
1928 Moyenne mensuelle	19.054	521	6.783	239	49	258	105	651
1928 Septembre	19.354	541	6.805	241	46	260	96	643
Octobre	20.431	532	8.004	292	57	289	98	736
Novembre	19.421	502	7.729	281	55	267	97	700
Décembre	19.853	515	6.744	242	52	249	97	640
1929 Janvier	20.560	519	7.011	258	53	258	110	679
Février	17.427	444	6.074	222	44	221	97	584
Mars	19.291	530	7.672	273	54	288	127	742
Avril	19.791	519	7.583	269	55	279	117	720
Mai	19.623	551	7.301	262	53	271	108	694
Juin	18.570	521	7.373	267	54	266	106	693
Juillet	20.935	610	7.836	273	56	287	111	727
Août	20.188	621	7.744	262	73	290	119	744
Septembre	20.652	530	7.364	249	65	273	116	703
Octobre	20.625	538	7.781	247	64	298	112	721
Novembre	19.077	503	7.659	232	64	292	122	710

2°) Transports de charbons, produits métallurgiques et minerais.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (1 = 1.000)								
	Charbons			Produits métallurg.			Minerais		
	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit
1927 Moyenne mensuelle	1.321	406	574	392	338	47	113	417	94
1928 Moyenne mensuelle	1.510	461	428	437	308	43	92	445	86
1928 Septembre	1.516	407	385	442	327	32	60	490	81
Octobre	1.754	487	400	498	370	31	99	484	77
Novembre	1.618	474	400	474	319	33	81	442	85
Décembre	1.573	442	424	474	296	34	86	427	77
1929 Janvier	1.872	353	493	533	302	29	124	452	89
Février	1.575	608	468	401	249	28	103	409	71
Mars	1.759	720	526	489	303	30	124	428	166
Avril	1.595	565	527	503	334	31	104	464	100
Mai	1.509	584	457	499	291	36	110	423	101
Juin	1.585	559	483	505	282	32	104	470	104
Juillet	1.782	577	515	429	321	36	158	538	103
Août	1.672	625	493	444	373	24	131	463	102
Septembre	1.594	566	486	447	321	30	117	441	115
Octobre	1.543	634	469	419	362	31	112	471	107
Novembre	1.387	660	529	394	322	37	104	465	103

C. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

a) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;

b) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;

c) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

Périodes	a	b	c	a + c
1928 Moyenne mensuelle	490.573	128.013	170.669	661.242
1929 Moyenne mensuelle	518.112	131.745	181.305	699.417
1928 Novembre...	550.052	130.050	165.363	715.415
Décembre ..	482.210	125.621	165.452	647.662
1929 Janvier	496.341	149.309	167.460	663.801
Février	430.651	130.456	152.766	583.417
Mars	507.628	138.470	200.133	707.761
Avril	518.314	133.537	182.348	700.662
Mai	512.156	117.893	174.331	686.487
Juin	514.708	139.453	175.299	690.007
Juillet	543.406	134.773	187.592	730.998
Août	530.529	128.253	191.200	721.729
Septembre ..	513.113	120.064	193.843	706.956
Octobre	580.137	129.938	196.097	776.234
Novembre...	563.704	130.202	180.478	744.182
Décembre...	506.656	128.591	174.112	680.768
1930 Janvier	520.429	131.651	177.002	697.431

TAUX D'ESCOMPTE
DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	Depuis le	P. c.
Allemagne	8 mars 1930	5,50
Autriche	21 mars 1930	6
Belgique	1 ^{er} janvier 1930	3,50
Bulgarie	1 ^{er} juillet 1929	10
Danemark	6 mars 1930	4,50
Dantzig	7 mars 1930	5,50
Espagne	19 décembre 1928	5,50
Estonie	3 octobre 1929	8
Etats-Unis (Federal Res. Bank of New-York)	14 mars 1930	3,50
Finlande	16 novembre 1928	7
France	31 janvier 1930	3
Grande-Bretagne	20 mars 1930	3,50
Grèce	30 novembre 1928	9
Hollande	7 mars 1930	3,50
Hongrie	13 février 1930	6,50
Indes	31 octobre 1929	7
Italie	3 mars 1930	6,50
Japon	10 octobre 1927	5,48
Lettonie	1 ^{er} avril 1928	6
Lithuanie	21 janvier 1930	6,50
Norvège	20 mars 1930	4,50
Pologne	14 mars 1930	7
Portugal	26 juillet 1926	8
Roumanie	23 novembre 1929	9
Suède	7 mars 1930	4
Suisse	22 octobre 1925	3,50
Tchécoslovaquie	8 mars 1927	5
U. R. S. S.	1 ^{er} avril 1923	8
Yougoslavie	22 juin 1922	6

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Chiffres globaux.

PÉRIODES	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS			Déf. (—) ou Exc. (+) de la balance commer- ciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)		
1928 Moyenne mensuelle.....	3.311	2.678	809	2.224	2.580	1.160	— 99	96,3
1929 Moyenne mensuelle	3.747	2.959	790	2.147	2.686	1.251	— 273	90,8
1928 Novembre.....	3.541	2.706	764	2.113	2.601	1.231	— 104	96,1
Décembre	3.518	2.823	803	2.633	3.364	1.278	+ 541	119,1
1929 Janvier	3.098	2.427	783	1.660	2.175	1.310	— 253	89,6
Février	3.001	2.699	899	1.590	2.397	1.507	— 302	88,8
Mars	3.626	3.058	843	1.933	2.705	1.400	— 353	88,4
Avril	3.598	2.991	831	2.225	2.833	1.273	— 159	94,7
Mai	3.783	3.231	854	(1) 2.043	(1) 2.464	1.213	— 146	97,7
Juin	3.677	3.043	828	(1) 3.010	(1) 3.664			
Juillet	3.973	3.073	773	2.188	2.519	1.152	— 553	82,0
Août	4.095	3.094	756	2.183	2.566	1.175	— 528	82,9
Septembre	4.160	2.949	709	2.265	2.847	1.257	— 102	96,6
Octobre	4.303	3.215	747	2.281	2.853	1.251	— 362	88,7
Novembre.....	3.710	2.849	768	2.161	2.548	1.179	— 301	89,4
Décembre	3.933	2.916	741	2.239	2.764	1.234	— 152	94,8
1930 Janvier	4.023	2.943	732	1.998	2.211	1.106	— 733	75,1

(1) Une partie du trafic du mois de mai a été reportée sur le mois de juin.

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Détail par catégories.

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent		TOTAUX	
	Quantités 1.000 kil.	Valeur 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.
IMPORTATIONS :												
1928 L'année	10.974	61.342	3.235.787	6.795.109	35.382.089	17.170.775	1.103.453	7.994.386	33	119.079	39.732.336	32.140.691
1929 L'année	14.493	88.522	3.495.173	7.239.089	40.184.447	18.486.097	1.264.094	9.603.899	6	92.511	44.958.213	35.510.118
1928 Novembre	843	4.735	283.228	579.100	3.159.982	1.446.288	97.352	668.583	1	6.935	3.541.405	2.705.641
Décembre	1.086	6.365	275.590	596.688	3.146.962	1.523.620	93.929	684.345	1	12.094	3.517.569	2.823.112
1929 Janvier	1.233	6.593	234.134	521.531	2.772.616	1.236.800	89.961	661.604	—	65	3.097.945	2.427.178
Février	1.744	9.558	229.014	511.039	2.677.235	1.469.093	92.739	708.482	—	404	3.000.733	2.698.576
Mars	1.736	9.834	267.314	598.856	3.246.194	1.568.863	110.812	862.388	1	18.453	3.626.058	3.058.394
Avril	1.603	8.880	282.914	584.238	3.196.425	1.573.309	116.610	817.752	—	7.204	3.597.553	2.991.383
Mai	802	4.580	311.114	627.834	3.346.175	1.723.050	125.359	868.871	—	6.332	3.783.451	3.230.667
Juin	638	4.039	287.017	595.362	3.286.657	1.608.989	102.537	826.374	—	8.279	3.676.850	3.043.043
Juillet	728	4.709	300.374	578.536	3.561.357	1.658.896	110.771	823.941	—	6.710	3.973.230	3.072.792
Août	827	5.720	323.143	670.212	3.664.837	1.590.540	106.016	820.503	13	6.878	4.094.841	3.093.853
Septembre	736	5.630	296.836	592.868	3.771.657	1.574.446	91.111	766.322	—	9.438	4.160.341	2.948.704
Octobre	1.052	7.297	357.206	709.889	3.829.393	1.619.154	115.556	867.401	1	11.101	4.303.209	3.214.842
Novembre	1.612	9.695	295.508	604.587	3.310.914	1.422.866	101.608	804.143	—	7.346	3.709.644	2.848.637
Décembre	1.783	11.992	312.078	644.863	3.518.404	1.474.678	100.836	774.720	1	9.716	3.933.102	2.915.969
1930 Janvier	2.126	14.198	293.843	610.137	3.615.692	1.429.214	111.829	880.950	1	8.832	4.023.490	2.943.331
EXPORTATIONS :												
1928 L'année	16.656	154.607	920.030	2.526.501	18.446.205	10.435.999	7.310.527	17.763.794	98	73.539	26.693.516	30.954.440
1929 L'année	14.364	141.560	870.112	2.526.905	17.929.203	10.608.508	6.954.851	18.892.380	89	65.206	25.768.619	32.234.549
1928 Novembre	1.205	10.485	79.450	202.349	1.476.692	945.601	555.693	1.438.873	5	3.877	2.113.045	2.601.185
Décembre	923	10.386	76.285	235.545	1.642.428	1.022.409	913.073	2.086.864	10	8.608	2.632.719	3.363.812
1929 Janvier	1.103	11.418	50.226	195.933	1.228.346	822.357	380.393	1.138.874	8	5.980	1.660.076	2.174.562
Février	1.032	10.412	46.995	170.173	1.137.044	966.492	405.254	1.244.508	8	5.155	1.590.332	2.396.740
Mars	1.494	16.672	75.961	233.846	1.343.561	912.017	511.732	1.534.651	11	8.060	1.932.759	2.705.246
Avril	1.282	13.279	72.882	211.693	1.540.462	912.892	610.190	1.690.217	6	4.443	2.124.821	2.832.524
Mai (1)	1.193	12.456	46.243	177.207	1.461.588	865.031	533.667	1.404.474	6	4.532	2.042.698	2.463.700
Juin (1)	1.135	11.521	59.097	224.099	1.951.192	1.051.589	998.103	2.370.775	9	6.404	3.009.536	3.664.388
Juillet	1.382	13.348	95.606	222.169	1.537.126	836.533	553.605	1.444.806	4	2.440	2.187.722	2.519.296
Août	1.314	11.991	80.469	214.937	1.518.940	792.388	582.424	1.539.883	10	6.670	2.183.158	2.565.869
Septembre	1.270	11.919	84.006	230.523	1.563.641	935.382	615.939	1.665.384	5	3.995	2.264.861	2.847.203
Octobre	1.401	12.056	91.810	214.957	1.583.282	937.294	604.809	1.682.949	8	5.873	2.281.311	2.853.129
Novembre	1.144	11.022	91.753	206.621	1.506.746	812.125	561.850	1.511.907	6	5.895	2.161.499	2.547.570
Décembre	629	5.594	75.277	227.690	1.560.827	835.154	602.631	1.689.736	8	5.759	2.239.372	2.763.933
1930 Janvier	1.004	9.442	65.639	167.280	1.387.786	644.871	543.934	1.384.314	6	4.653	1.998.369	2.210.570

(1) Une partie du trafic du mois de mai a été reportée sur le mois de juin.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

I. — Classement par genre d'industrie.

FEVRIER 1930.

RUBRIQUES	Capital versé		Résultats nets					Bénéfice distribué aux actionn.	Dettes obligataires	Payement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Bénéfice total		Perte totale		Solde			
			Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs		Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	
Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	1	25	1	20	—	—	20	10	—	—
Opérations financières	10	46.397	9	7.962	1	44	7.918	5.366	669	30
Exportations, importations	3	2.060	2	136	1	215	— 79	—	—	—
Commerce de fers et métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Commerce d'habillem. et d'ameublement ..	5	10.200	4	229	1	38	191	50	—	—
Commerce de produits alimentaires	4	5.151	4	592	—	—	592	288	—	—
Commerces non dénommés	20	33.816	14	1.746	6	4.776	— 3.030	1.232	1.220	—
Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Moulineries	3	3.500	1	473	2	347	126	200	—	—
Brasseries	4	13.799	4	2.635	—	—	2.635	—	—	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires	2	1.150	2	339	—	—	339	63	—	—
Carrières	2	383	2	185	—	—	185	142	—	—
Charbonnages	2	6.500	1	2.250	1	23	2.227	1.404	—	—
Mines et autres industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	1	7.311	1	3.048	—	—	3.048	1.842	307	11
Constructions électriques	2	1.200	1	262	1	160	102	95	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas	2	150	2	16	—	—	16	13	—	—
Imprimerie, publicité	3	3.100	2	1.015	1	32	983	709	—	—
Textiles (lin, coton, laine, soie)	13	42.325	11	15.920	2	368	15.552	2.918	140	—
Matériaux artificiels et produits céramiques ..	4	660	4	326	—	—	326	34	—	—
Métallurgie, sidérurgie	10	8.934	6	726	4	1.035	— 309	289	—	—
Construction	14	89.500	10	8.076	4	263	7.813	5.015	4.384	226
Papeteries (Industries).....	2	5.100	2	1.756	—	—	1.756	1.404	—	—
Plantations et sociétés coloniales	3	12.558	2	182	1	1.766	— 1.584	—	—	—
Produits chimiques	6	3.195	4	484	2	285	199	315	—	—
Industries du bois	1	50	1	10	—	—	10	3	—	—
Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Automobiles	1	308	—	—	1	35	— 35	—	—	—
Verres	3	15.793	3	6.411	—	—	6.411	2.000	—	—
Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries non dénommées	8	14.670	8	2.863	—	—	2.863	982	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	2	70	1	36	1	62	— 26	—	—	—
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	11	695	9	90	2	7	83	8	—	—
TOTAL ...	142	328.600	111	57.788	31	9.456	48.332	24.382	6.720	267

II. — Classement par ordre d'importance du capital versé.

Jusqu'à 1 million	101	33.674	73	8.671	28	2.699	5.972	2.172	214	17
De plus de 1 à 5 millions	32	121.185	30	21.354	2	4.346	17.008	6.437	2.029	30
De plus de 5 à 10 millions	5	34.311	5	8.406	—	—	78.406	4.413	307	11
De plus de 10 à 20 millions	2	29.700	1	5.804	1	2.411	3.393	1.779	—	—
De plus de 20 millions	2	109.730	2	13.553	—	—	13.553	9.581	4.170	209
TOTAL ...	142	328.600	111	57.788	31	9.456	48.332	24.382	6.720	267

EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

I. — Détail des émissions (en milliers de francs).

FEVRIER 1930.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					Apports en nature compris dans les souscript. et augment. de capital	PART PRISE PAR LES BANQUES DANS LA FORMATION DU CAPITAL DES ENTREPRISES		DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations			anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit			
	Nombre	Montant (*)	Nombre	Montant minimum	Nombre	Capital ancien	Augmentation (*)	Nombre	Montant		Montant	Désignation	Nombre	Montant	Nombre	Montant minimum
Banques	—	—	1	500	1	20.000	3.000	—	—	3.000	498	(1)	1	5.000	—	—
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières	5	6.220	2	57	6	11.750	11.750	—	—	215	—	—	2	1.500	—	—
Exportations, importations	2	1.600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Commerce de fers et métaux	2	220	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	—	—	—	—
Commerce d'habillem. et d'ameubl.	11	10.645	3	210	2	1.500	1.500	—	—	6.702	—	—	1	100	—	—
Commerce de prod. alimentaires ..	4	1.850	3	375	—	—	—	—	—	100	—	—	—	—	1	1
Commerces non dénommés	8	2.547	2	200	3	1.517	2.000	—	—	1.286	—	—	2	350	—	—
Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brasseries	—	—	—	—	1	30.000	2.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires	—	—	—	—	3	10.400	8.089	—	—	789	5.454	Bque Un. Fin. d'Anvers	—	—	—	—
Carrières	2	1.100	—	—	1	1.000	700	—	—	900	—	—	—	—	—	—
Charbonnages	—	—	—	—	2	34.612	35.710	—	—	50	450	Banque Générale Belge	1	1.600	—	—
Mines et autres industr. extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions électriques	—	—	—	—	1	2.500	3.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas	2	500	1	210	2	14.760	6.115	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprimerie, publicité	1	650	—	—	1	1.000	750	—	—	300	—	—	—	—	—	—
Textiles (lin, coton, laine, soie) ...	2	1.500	—	—	—	—	—	—	—	650	—	—	2	13.000	—	—
Matér. artif. et prod. céramiques .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Métallurgie, sidérurgie	4	66.050	—	—	2	1.850	3.354	—	—	6.086	—	—	1	1.500	—	—
Construction	2	2.000	5	3.283	4	2.198	1.477	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations et soc. coloniales	2	8.000	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	—	—	—	—
Produits chimiques	—	—	—	—	2	2.900	650	—	—	200	393	Banque de Charleroi	—	—	—	—
Industries du bois	2	5.100	—	—	2	725	825	—	—	4.841	—	—	—	—	—	—
Tanneries et corroiries	1	750	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	750	—	—
Automobiles	1	4.000	—	—	—	—	—	—	—	3.500	—	—	—	—	—	—
Verreries	1	1.000	—	—	—	—	—	—	—	425	—	—	1	150	—	—
Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	3.200	—	—
Industries non dénommées	4	20.705	—	—	5	64.571	62.129	—	—	22.574	—	—	4	9.450	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	3	400	1	2.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés	1	101	—	—	—	—	—	—	—	68	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	—	—	5	94	1	1.450	326	—	—	326	—	—	—	—	—	—
TOTAL .	60	134.938	23	6.929	39	202.733	143.915	—	—	52.662	6.795		17	36.600	1	1

(*) Montant nominal, y compris les apports autres qu'en espèces.

(1) Crédit Anversois; Nagelmackers fils et Cie; Bque Générale de Liège et de Huy; Bque Liégeoise et Crédit Général Liégeois réunis; Bque Centrale de Liège; Bque Dubois; Bque Union du Crédit de Liège; Bque populaire de Liège.

**EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.
EN FEVRIER 1930.**

II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité sociale
et selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital (en milliers de francs).

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations		anonymes et en comman- dite par actions		coopératives et unions du crédit.	
	Nom- bre	Montant (*)	Nom- bre	Montant minimum	Nom- bre	Capital ancien	Augmen- tation (*)	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant minim.
1° Selon le lieu où s'exerce leur activité sociale.													
En Belgique.....	58	126.938	23	6.929	39	202.733	143.915	—	—	17	36.600	1	1
En Belgique et à l'étranger.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
En Congo belge.....	2	8.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL ...	60	134.938	23	6.929	39	202.733	143.915	—	—	17	36.600	1	1
2° Selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital.													
Jusqu'à 1 million.....	46	22.388	21	2.929	28	22.903	12.545	—	—	9	3.300	1	1
De plus de 1 à 5 millions...	11	31.550	2	4.000	6	56.330	14.120	—	—	7	23.300	—	—
De plus de 5 à 10 millions...	1	6.000	—	—	3	31.500	22.000	—	—	1	10.000	—	—
De plus de 10 à 20 millions...	1	15.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De plus de 20 millions.....	1	60.000	—	—	2	92.000	95.250	—	—	—	—	—	—
TOTAL ...	60	134.938	23	6.929	39	202.733	143.915	—	—	17	36.600	1	1

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature.

**INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (1).**

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i>)
	milliers de fr.
1928 Moyenne mensuelle	308.001
1929 Moyenne mensuelle	426.906
1928 Novembre.....	300.927
Décembre.....	402.238
1929 Janvier.....	339.703
Février.....	302.410
Mars.....	387.623
Avril.....	304.267
Mai.....	455.946
Juin.....	404.310
Juillet.....	456.245
Août.....	101.914
Septembre.....	732.827
Octobre.....	560.175
Novembre.....	483.426
Décembre.....	534.028
1930 Janvier.....	487.510

RECOURS DES PROVINCES ET DES COMMUNES A L'EMPRUNT.

PÉRIODES	CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE				Emprunts directs des provinces et communes
	Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :				
	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouvertures de crédits gagés par les impôts cédulaires et additionnels)		
	Prélèvements sur comptes	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets	
	en milliers de francs				francs
1928 Moyenne mensuelle	24.136	3.495	14.171	19.250	\$ 10 millions (1)
1929 Moyenne mensuelle	27.765	4.355	14.400	14.372	300 millions (1)
1928 Décembre.....	59.236	3.036	12.729	17.065	\$ 10 millions
1929 Janvier.....	37.894	3.744	18.023	10.677	néant
Février.....	13.675	3.184	12.233	11.610	néant
Mars.....	22.315	2.438	14.653	9.866	néant
Avril.....	28.880	4.102	14.844	5.934	néant
Mai.....	20.965	1.070	17.914	5.794	néant
Juin.....	38.868	2.137	20.735	10.021	néant
Juillet.....	55.287	4.215	16.410	13.292	300 millions
Août.....	30.399	3.976	9.025	30.615	néant
Septembre.....	40.473	2.224	10.104	20.164	néant
Octobre.....	56.801	9.028	13.042	18.509	néant
Novembre.....	38.682	8.226	10.104	19.006	néant
Décembre.....	48.942	7.918	15.718	16.972	néant
1930 Janvier.....	81.017	4.458	11.089	18.607	néant
Février.....	37.439	3.126	14.701	9.651	néant

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(1) Total par année.

NOTES. Le Crédit Communal a émis un emprunt de 900 millions de francs, 6 p. c., à 99, dont il a placé :

- 300 millions de francs, jouissance 1^{er} mai 1927;
- 300 " " " " 1^{er} mai 1929;
- 300 " " " " 1^{er} novembre 1929.

En outre, il a été autorisé à émettre un emprunt de 500 millions de francs, 5,50 p. c., dont il a placé une première tranche de 100 millions, à 97, jouissance 1^{er} mars 1930, et dont il place une seconde tranche de 100 millions, à 98, jouissance 1^{er} mars 1930.

RENDEMENT DES SOCIETES ANONYMES BELGES.

Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Capital versé		Bénéfice total		Perte totale		Solde.	Bénéfice distribué aux actionn.	Dette obligataire	Payement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs				
Année 1928	5.063	21.600.552	4.177	5.263.572	886	331.675	4.931.897	2.897.866	4.053.892	240.975
Année 1929	5.719	28.657.991	4.709	6.159.409	1.010	362.910	5.796.499	3.478.660	4.089.402	204.069
2 premiers mois 1929..	238	789.135	184	161.882	54	49.245	112.637	67.569	102.108	4.786
2 premiers mois 1930..	300	1.050.832	238	267.703	62	30.543	237.160	125.145	466.196	24.440
1928 Décembre	233	1.843.384	184	294.279	49	29.533	264.746	174.019	172.187	10.072
1929 Janvier	133	568.107	97	127.274	36	46.099	81.175	50.916	23.173	1.321
Février	105	221.028	87	34.608	18	3.146	31.462	16.653	78.935	3.465
Mars	575	2.091.399	503	560.255	72	8.482	551.773	311.832	157.771	7.781
Avril	1.300	4.760.941	1.096	1.062.905	204	40.020	1.022.885	517.404	1.079.487	53.513
Mai	1.022	5.366.915	852	1.153.822	170	66.461	1.087.361	747.327	591.640	30.699
Juin	662	2.846.823	518	406.575	144	35.920	370.655	208.004	310.730	14.216
Juillet	403	2.292.068	313	538.405	90	39.170	499.235	335.044	93.896	4.757
Août	191	1.739.195	148	433.771	43	21.453	412.318	262.312	719.535	36.099
Septembre	206	650.070	167	137.427	39	10.754	126.673	76.463	18.347	843
Octobre	492	3.524.203	402	722.277	90	54.773	667.504	460.891	230.709	13.485
Novembre	375	2.964.760	317	639.754	58	22.265	617.489	319.592	611.076	28.310
Décembre	255	1.632.482	209	342.336	46	14.367	327.969	172.222	174.103	9.580
1930 Janvier	158	722.232	127	209.915	31	21.087	188.828	100.763	459.476	24.173
Février	142	328.600	111	57.788	31	9.456	48.332	24.382	6.720	267

EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Ensemble des émissions (sociétés anonymes et en commandite par actions)	Apports en nature compris dans les souscriptions et augmentations de capital	Dissolutions de sociétés			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	Actions		Obligations				anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs (*)		Nombre de sociétés	Capital ancien en milliers de francs	Augmentation en milliers de francs (*)	Nombre de sociétés			Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés		Montant en milliers de francs
Année 1928 ...	999	6.312.470	211	734	7.208.508	5.938.630	8	11.880	12.262.980	1.955.792	289	1.168.076	21
Année 1929 ...	1.064	7.800.965	207	767	8.596.173	6.928.418	11	236.560	14.965.943	3.065.222	286	1.027.808	31
2 pr. mois 1929	221	2.188.900	32	133	1.335.683	1.154.644	1	1.260	3.344.804	793.637	40	111.434	8
2 pr. mois 1930	153	810.163	53	98	529.903	381.561	1	100.000	1.291.724	485.152	49	274.885	2
1928 Décembre	83	250.270	11	63	404.875	461.580	—	—	711.850	87.499	27	71.452	3
1929 Janvier ..	124	1.644.504	18	70	972.644	656.858	1	1.260	2.302.622	605.716	28	63.776	4
Février ..	97	544.396	14	63	363.039	497.786	—	—	1.042.182	187.921	12	47.658	4
Mars	86	514.395	15	71	860.632	644.214	—	—	1.158.609	266.874	21	181.970	4
Avril	100	318.805	20	81	856.406	824.030	1	1.500	1.144.335	99.258	30	55.364	2
Mai	91	411.686	18	67	991.799	1.136.084	—	—	1.547.770	184.213	30	34.390	2
Juin	66	186.194	13	52	710.507	665.558	1	100.000	951.762	104.359	22	29.230	1
Juillet	105	1.246.379	17	79	578.010	425.319	3	5.300	1.676.998	482.545	38	193.399	3
Août	76	552.126	14	79	848.184	534.072	—	—	1.086.198	133.209	17	22.685	2
Septembre	71	349.926	11	52	654.519	358.588	2	114.000	822.514	170.757	22	38.185	4
Octobre .	81	1.302.591	19	39	231.601	197.871	2	13.600	1.513.962	415.162	17	54.665	1
Novembre	81	415.989	26	57	825.649	469.503	—	—	885.492	273.209	29	147.401	3
Décembre	86	313.974	22	57	703.183	518.535	1	1.000	833.509	141.999	20	159.085	1
1930 Janvier ..	93	675.225	30	59	327.170	237.646	1	100.000	1.012.871	432.490	32	238.285	1
Février ..	60	134.938	23	39	202.733	143.915	—	—	278.853	52.662	17	36.600	1

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature.

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS (par tonne).

ÉPOQUE	CHARBONS					SIDÉRURGIE									
	P ^r foyer domest. brais. anthr. 20/30	Industr. menu 1/2 gras mi-lavé	Fines & cokes	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte de moulage Charteroi	Blooms		Billettes		Poutrolles		Rails		
							Prix à l'exportation	Prix intérieurs							
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.		
1928 Moyenne mensuelle	264,-	147,-	143,-	176,-	172,-	615,-	4-6-6	833,-	4-11-6	866,-	4-18-4	905,-	6-8-1	1162,-	
1929 Moyenne mensuelle	303,-	176,-	167,-	202,-	194,-	616,-	4-10-2	867,-	4-17-9	886,-	5-1-5	940,-	6-10-0	1250,-	
1929 Janvier	280,-	155,-	145,-	180,-	175,-	595,-	4-8-0	857,50	5-0-0	887,-	5-0-0	940,-	6-10-0	1250,-	
Février	280,-	160,-	145,-	185,-	175,-	595,-	4-9-0	867,50	5-1-0	887,-	5-2-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Mars	290,-	165,-	150,-	190,-	175,-	605,-	4-9-0	867,50	5-1-0	887,-	5-1-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Avril	290,-	170,-	155,-	195,-	200,-	620,-	4-9-0	867,50	5-1-0	887,-	5-1-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Mai	290,-	170,-	170,-	195,-	205,-	620,-	4-9-0	867,50	5-1-0	887,-	5-1-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Juin	295,-	175,-	175,-	200,-	200,-	620,-	4-9-0	867,50	5-1-0	887,-	5-3-0	940,-	6-10-0	1250,-	
Juillet	300,-	180,-	175,-	210,-	200,-	620,-	5-0-0	867,50	5-3-0	887,-	5-5-0	940,-	6-10-0	1250,-	
Août	310,-	185,-	175,-	215,-	200,-	620,-	4-14-0	867,50	4-17-0	887,-	5-3-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Septembre	315,-	185,-	175,-	215,-	200,-	620,-	4-10-0	867,50	4-13-6	887,-	5-2-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Octobre	320,-	185,-	180,50	215,-	200,-	625,-	4-10-0	867,50	4-13-6	885,-	5-1-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Novembre	330,-	190,-	180,50	215,-	200,-	625,-	4-8-0	867,50	4-11-0	885,-	4-17-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Décembre	340,-	190,-	180,50	215,-	200,-	625,-	4-7-0	867,50	4-10-0	885,-	4-17-0	940,-	6-10-0	1250,-	
1930 Janvier	340,-	190,-	180,50	215,-	200,-	625,-	4-7-0	867,50	4-10-0	885,-	4-19-0	940,-	6-10-0	1250,-	
Février	340,-	190,-	180,50	215,-	200,-	625,-	4-7-0	867,50	4-10-0	885,-	4-19-0	950,-	6-10-0	1250,-	
Mars	330,-	190,-	180,50	215,-	200,-	625,-	4-7-0	750,-	4-13-0	810,-	5-1-6	940,-	6-10-0	1325,-	

PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES

VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE («Moniteur belge.»)

ÉPOQUES	Froment	Scigle	Avoine	Orge	Pomm ^{es} de terre	Lin brut	Chanvre brut	Beurre	Laine	Ceufs
	par 100 kilos							par kilo	par 26	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1928 Moyenne mens.	168,84	168,25	178,66	171,90	75,56	216,58	880,10	28,88	54,61	25,67
1929 Moyenne mens.	160,97	146,45	152,42	156,17	59,14	195,92	-	30,69	(*)21,86	27,50
1928 Novembre	160,97	160,19	162,61	159,95	67,37	220,88	900,-	32,94	5,-	36,87
Décembre	152,81	154,48	159,60	157,53	67,67	219,-	900,-	34,47	55,-	33,04
1929 Janvier	158,55	157,24	166,39	161,79	69,53	214,01	-	33,78	(*)22,-	30,46
Février	163,14	160,20	169,33	164,97	77,88	207,54	-	33,27	3,50	30,92
Mars	162,14	159,18	167,91	164,70	84,84	210,42	-	28,37	23,-	23,13
Avril	161,59	158,30	169,55	164,05	76,93	204,08	-	28,92	23,-	19,20
Mai	162,49	157,39	168,10	161,37	69,55	195,75	-	26,96	23,-	19,99
Juin	158,70	149,55	159,64	158,64	52,68	196,72	-	27,-	23,-	21,62
Juillet	167,17	150,62	160,78	160,67	60,08	209,41	-	27,25	23,-	23,20
Août	168,60	144,45	147,70	157,35	48,96	200,16	-	29,33	23,-	25,17
Septembre	161,61	137,30	137,45	148,71	44,17	184,29	-	33,25	23,-	28,68
Octobre	157,93	131,66	133,54	145,47	41,36	178,46	-	34,16	20,80	35,29
Novembre	156,10	126,48	128,60	143,12	42,64	175,35	-	32,89	16,75	39,09
Décembre	153,65	125,04	122,02	143,18	41,03	174,81	-	33,11	18,25	33,27
1930 Janvier	147,97	113,08	111,16	135,08	40,52	166,84	-	31,87	15,80	25,85

(*) Depuis janvier 1929, les prix mentionnés sont ceux de la laine brute, tandis que précédemment on cotait la laine travaillée.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(en milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	14-3-1929	27-2-1930	6-3-1930	13-3-1930
Encaisse :					
Or	(1) 306.377	4.538.116	5.893.514	5.893.700	5.902.687
Traités et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.280.015	2.737.974	2.696.546	2.749.317
Portefeuille effets sur la Belgique et sur l'étranger	603.712	3.712.848	4.040.226	4.044.552	4.108.533
Avances sur fonds publics	57.901	224.284	197.811	212.337	186.297
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	—	1.705.875	1.545.980	1.545.758	1.545.890
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	11.969.360	13.991.714	14.002.462	13.967.837
Comptes courants particuliers	88.333	501.841	420.680	383.406	554.590
Compte courant du Trésor	14.541	48.321	74.831	80.697	43.237
Total des engagements à vue	1.152.636	12.519.522	14.487.225	14.466.565	14.565.664
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	54,46 %	59,58 %	59,38 %	59,40 %
Taux d'escompte des traités acceptés	5,— %	4,— %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux des prêts sur fonds publics	5,— %	5,50 %	5,— %	5,— %	5,— %

(1) Y compris 57,351 « Argent », billon et divers ».

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires.

DATES	ENCAISSE		Portefeuille effets sur la Belgique et sur l'étranger	Avances sur fonds publics	Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	Billets en circulation	COMPTES COURANTS		Total des engagements à vue
	Or	Traités et disponibilités-or sur l'étranger					Particuliers	Trésor	
Année 1928	3.945.748	2.420.684	2.834.475	242.082	1.908.105	10.826.969	478.407	99.697	11.405.072
Année 1929	4.946.219	2.563.085	3.775.451	226.722	1.719.651	12.679.167	433.613	147.377	13.260.157
1928 Décembre	4.370.401	2.700.147	3.223.331	184.672	1.798.773	11.473.880	696.263	115.777	12.285.920
1929 Janvier	4.522.724	2.791.639	3.303.928	189.024	1.758.712	11.925.922	494.610	183.906	12.604.438
Février	4.529.289	2.487.674	3.527.961	211.082	1.722.209	11.968.393	449.255	128.257	12.545.905
Mars	4.537.034	2.327.500	3.673.451	211.613	1.712.851	11.975.673	415.245	127.512	12.518.430
Avril	4.637.350	2.406.846	3.771.482	224.648	1.713.961	12.205.370	470.612	114.100	12.790.082
Mai	4.812.999	2.323.902	3.670.399	240.717	1.714.325	12.364.088	334.684	79.701	12.778.474
Juin	4.977.801	2.317.018	3.658.405	254.484	1.711.400	12.352.120	415.335	148.863	12.916.318
Juillet	5.042.142	2.271.937	3.888.786	281.028	1.725.618	12.741.973	359.147	136.605	13.237.726
Août	5.063.802	2.561.917	3.989.086	238.729	1.731.528	13.108.657	389.535	150.396	13.648.588
Septembre	5.107.562	2.753.143	3.766.449	230.808	1.714.538	13.172.549	298.093	144.767	13.615.409
Octobre	5.129.800	2.811.878	4.031.855	254.170	1.714.726	13.440.039	377.083	146.607	13.963.729
Novembre	5.375.653	2.830.633	4.052.833	208.062	1.711.275	13.462.758	515.500	196.123	14.174.381
Décembre	5.682.355	2.813.641	3.997.407	172.360	1.694.489	13.401.947	718.889	218.916	14.339.752
1930 Janvier	5.878.022	2.857.420	4.126.151	179.796	1.624.180	13.804.218	723.859	173.402	14.701.479
Février	5.890.205	2.672.068	3.976.362	190.632	1.548.456	13.842.391	419.717	85.535	14.947.643

Banque de France

Situations hebdomadaires (en milliers de francs).

DATES	Encaisse (1) or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés				
			Sur la France	Sur l'étranger					
1928 Moyenne jusqu'au 25 juin	5.886.468 (2) 2.531.125	57.987	1.865.109	11.905	—	1.765.498	58.892.670	8.778.523	(3) 12,44
Après le 25 juin ..	30.531.680	14.384.929	3.236.260	34.185	16.837.942	2.074.224	61.366.988	16.573.267	39,17
1929 Moyenne annuelle	37.174.406	8.636.912	6.949.433	53.286	18.557.204	2.410.263	64.736.617	19.084.455	44,35
1929 Janvier	32.679.040	13.546.570	4.454.350	93.136	18.416.417	2.325.886	64.182.903	18.098.222	39,72
Février	34.018.098	12.302.943	4.836.061	118.984	18.208.246	2.314.091	63.101.466	19.366.736	41,25
Mars	34.023.888	11.476.025	5.290.014	129.793	18.349.112	2.366.089	63.414.800	18.838.815	41,36
Avril	34.190.820	10.610.479	5.944.679	84.961	18.427.303	2.463.598	64.123.948	18.045.359	41,61
Mai	36.525.431	7.987.715	5.743.588	34.691	18.446.725	2.415.400	63.420.111	18.244.374	44,67
Juin	36.602.836	7.512.884	6.643.333	24.486	18.502.915	2.429.467	63.486.423	18.317.210	44,74
Juillet	36.650.056	7.304.435	7.669.984	20.108	18.501.897	2.525.350	64.840.868	17.996.839	44,24
Août	38.472.461	7.284.338	8.376.615	44.676	18.653.371	2.442.986	65.016.637	19.886.884	45,42
Septembre	39.006.475	7.228.653	8.022.830	33.926	18.740.301	2.481.113	65.780.959	19.184.218	45,91
Octobre	39.784.175	7.199.817	8.714.226	19.805	18.784.917	2.547.736	67.320.636	18.982.336	46,10
Novembre	40.298.110	7.311.576	9.753.045	22.688	18.764.321	2.658.071	67.099.717	21.023.257	45,73
Décembre	41.131.409	7.167.641	8.358.057	21.863	18.777.766	2.669.887	67.291.168	20.028.211	47,10
1930 Janvier	42.458.382	7.201.903	6.675.522	23.670	18.729.297	2.586.240	69.346.770	18.022.927	48,60
Février	42.931.049	6.978.660	6.398.696	24.870	18.777.088	2.578.449	69.429.472	17.539.950	49,36
Mars	42.753.011	6.959.689	5.626.538	16.436	18.775.599	2.634.594	70.373.157	15.576.486	49,74

Taux d'escompte { actuel : 3 %, depuis le 24 janvier 1930.
précédent : 3 1/2 %, depuis le 19 janvier 1928.

(1) Jusqu'au 25 juin 1928 l'encaisse comprenait de l'or et de l'argent; depuis cette date, elle ne comprend plus que de l'or.

(2) Achats d'or, d'argent et de devises (loi du 7-8-1926).

(3) Y compris le poste « Achats d'or, d'argent et de devises ».

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (en milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débiteur)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers) et Trésor)	Assignations de Banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1928 Moyenne annuelle	457.813	66.805	194.447	114.016	5.506	807.149	45.708	469	53,73
1929 Moyenne annuelle	460.196	89.243	165.793	103.536	6.683	815.755	22.939	344	54,88
1929 Janvier	456.310	95.676	219.828	98.162	1.246	833.081	50.894	362	51,55
Févr er	457.048	59.426	205.657	108.348	8.436	807.905	38.599	147	53,98
Mars	455.873	98.047	132.330	117.860	2.369	808.766	12.194	270	55,51
Avril	443.387	97.019	28.759	114.588	13.607	810.219	14.683	242	53,73
Mai	457.796	143.035	121.744	134.148	—	850.429	16.482	236	52,79
Juin	458.082	175.123	171.601	103.063	—	803.815	14.704	198	55,95
Juillet	465.101	70.368	175.860	110.819	1.408	819.017	20.970	253	55,35
Août	468.801	89.798	178.720	92.796	14.178	827.361	28.432	201	54,77
Septembre	462.784	66.391	168.977	110.526	14.785	824.058	14.262	286	55,18
Octobre	461.514	82.442	195.975	89.250	11.894	840.169	18.059	159	53,77
Novembre	463.172	78.066	213.059	115.537	12.010	878.025	20.070	410	51,55
Décembre	471.092	60.124	219.464	85.699	4.356	829.225	20.709	226	55,41
1930 Janvier	471.584	72.648	219.271	94.174	—	845.623	23.510	355	54,24
Février	464.214	52.456	211.528	82.590	11.350	795.381	20.593	346	56,87
Mars	463.867	56.867	200.911	84.408	9.954	801.411	17.476	201	56,63

Taux d'escompte { actuel : 3 %, depuis le 25 mars 1930.
précédent : 3,50 % depuis le 7 mars 1930.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (en milliers de £.)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserve to liabilities) %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1928 Moyenne jusqu'au 21 novembre ..	163.259	1.767	33.495	52.333		85.828	135.147 *292.416	117.469	42.2
Moyenne après le 21 novembre ..	156.514	518	60.042	34.688		94.730	377.126	116.751	34.1
1929 Moyenne annuelle	146.895	774	55.917	11.198	19.868	86.983	362.297	114.360	39.75
1929 Janvier 10	154.284	195	57.737	14.686	15.969	88.392	369.518	115.304	38.9
Février 7	149.626	291	55.387	8.714	15.528	79.629	357.519	113.858	46.0
Mars 7	151.473	355	44.797	10.379	16.115	71.292	355.088	109.765	51.6
Avril 4	154.046	422	59.957	13.221	16.358	89.536	363.319	122.374	41.7
Mai 9	160.213	667	39.782	11.607	15.706	67.095	362.794	107.440	54.0
Juin 6	162.968	883	43.107	6.215	21.000	70.322	361.577	114.806	54.2
Juillet 4	154.525	1.181	37.282	52.321	22.958	112.560	369.101	141.155	33.—
Août 8	140.181	1.251	74.267	6.835	24.329	105.430	376.203	112.528	22.4
Septembre ... 5	136.256	1.292	75.807	4.310	27.073	107.190	366.230	120.234	26.—
Octobre 10	130.737	1.261	72.707	8.836	20.750	102.293	363.841	112.790	24.9
Novembre ... 6	131.262	1.004	67.172	6.754	19.816	93.742	358.404	109.897	30.8
Décembre ... 5	133.726	544	60.429	9.623	18.731	88.783	361.086	104.124	31.8
1930 Janvier 9	149.061	154	69.886	15.082	15.285	100.253	362.922	128.489	36.—
Février 6	150.784	428	49.895	5.603	13.915	69.413	348.690	113.773	54.9
Mars 6	151.602	688	38.632	6.841	15.104	60.577	347.296	107.294	60.5

Taux d'escompte } actuel : 3,50 %, depuis le 20 mars 1930
précédent : 4 %, depuis le 6 mars 1930.

* Currency notes (incorporées à la circulation de la « Bank of England », depuis le 21 novembre 1928.)

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (en milliers de Rm.).

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Portefeuille effets	Avances sur nantissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle	2.189.394	216.031	83.464	2.224.573	60.407	4.395	4.234.661	557.639	50.22
1929 Moyenne annuelle	2.258.007	248.302	120.363	2.221.523	110.107	54.248	4.403.358	543.250	50.78
1929 Janvier 7	2.729.345	157.377	93.618	2.101.093	54.211	90	4.484.184	619.300	56.56
Février 7	2.729.111	140.295	119.634	1.707.182	44.405	—	4.236.122	501.314	60.57
Mars 7	2.682.289	127.938	113.260	1.749.409	153.795	21.100	4.337.660	502.947	58.07
Avril 6	2.579.525	33.695	113.985	2.148.390	96.548	143.800	4.446.672	668.538	51.09
Mai 7	1.765.619	53.580	127.896	2.783.468	208.725	201.950	4.442.428	584.768	36.19
Juin 7	1.764.424	308.548	120.009	2.758.704	113.410	97.810	4.372.539	632.125	41.42
Juillet 6	1.994.459	368.928	116.891	2.688.138	79.852	110.430	4.610.013	603.845	45.33
Août 7	2.148.318	330.723	126.000	2.413.564	43.808	16.050	4.472.149	490.404	49.95
Septembre ... 7	2.183.343	320.296	114.438	2.472.576	52.190	45.660	4.602.590	471.609	49.34
Octobre 7	2.211.960	349.566	95.909	2.403.871	76.681	101.990	4.686.802	444.678	49.92
Novembre ... 7	2.229.010	366.665	100.000	2.319.469	50.653	31.690	4.550.369	497.446	51.42
Décembre ... 7	2.244.653	398.784	94.138	2.263.037	57.082	26.840	4.684.044	438.732	51.60
1930 Janvier 7	2.283.832	403.824	107.016	2.369.881	51.224	23.850	4.604.679	584.513	51.79
Février 7	2.325.941	393.837	138.328	1.959.917	54.753	50	4.380.954	451.011	56.29
Mars 7	2.462.149	401.801	138.446	1.918.176	95.573	15.010	4.480.231	530.286	57.16

Taux d'escompte / actuel : 5 %, depuis le 24 mars 1930.
précédent : 5,50 %, depuis le 8 mars 1930.

Anc. Et. d'Imp. Th. DEWARICHET
J., M., G. et L. Dewarichet, frères et
sœurs, soc. en nom coll., 16, rue du
Bois-Sauvage, Bruxelles. Tél. 288.12
